



CANADA

Débats du Sénat

2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 146 • NUMÉRO 41

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 3 juin 2009

PRÉSIDENTE DE
L'HONORABLE NOËL A. KINSELLA

TABLE DES MATIÈRES

(L'index quotidien des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Service des débats : Monique Roy, Édifice Chambers, pièce 959, tél. 613-992-8143
Centre des publications : David Reeves, Édifice Chambers, pièce 969, tél. 613-947-0609

Publié par le Sénat
Disponible auprès des : TPSGC – Les Éditions et Services de dépôt – Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur Internet : <http://www.parl.gc.ca>

LE SÉNAT

Le mercredi 3 juin 2009

La séance est ouverte à 13 h 30, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

VISITEURS DE MARQUE À LA TRIBUNE

Son Honneur le Président : Honorables sénateurs, avant de passer aux déclarations de sénateurs, je vous signale la présence à la tribune de l'honorable Dan Hays, qui m'a précédé à titre de Président du Sénat du Canada, de l'honorable Mabel DeWare, de l'honorable Erminie Cohen et de l'honorable Alasdair Graham.

Au nom des sénateurs, je suis heureux de vous revoir au Sénat.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

HOMMAGES

L'HONORABLE NORMAN K. ATKINS

Son Honneur le Président : Honorables sénateurs, j'ai reçu un avis du leader du gouvernement qui demande que, conformément à l'article 22(10) du Règlement, la période des déclarations de sénateurs soit prolongée aujourd'hui, afin que l'on puisse rendre hommage à l'honorable Norman K. Atkins, qui prendra sa retraite du Sénat le 27 juin 2009.

Je rappelle aux sénateurs que, conformément au *Règlement du Sénat*, les interventions des sénateurs ne peuvent dépasser trois minutes et qu'aucun sénateur ne peut parler plus d'une fois. Toutefois, si vous êtes d'accord pour que nos hommages au sénateur Atkins se poursuivent pendant la période des déclarations de sénateurs, si nécessaire, nous disposerons donc d'au plus 30 minutes pour les hommages, et le temps inutilisé sera consacré à d'autres déclarations.

Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

(La motion est adoptée.)

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement et ministre d'État (Aînés)) : Honorables sénateurs, en des moments pareils, on aimerait ne pas être limité à trois minutes, parce qu'on ne peut rendre hommage adéquatement au sénateur Norman Atkins en trois minutes.

Honorables sénateurs, aujourd'hui, nous disons au revoir à notre collègue, le sénateur Norman Atkins, qui nous quitte après 23 années de service au Sénat du Canada. Il avait été nommé sénateur deux jours après son anniversaire de naissance, en 1986. Je m'en souviens bien.

Comme plusieurs d'entre nous, le sénateur Atkins a fait ses premières armes dans l'univers de la politique au cours de sa jeunesse. Alors qu'il était encore adolescent, il a été recruté par son grand mentor, Dalton Camp, qui allait devenir son partenaire

en affaires et son beau-frère, pour travailler comme homme à tout faire pendant la campagne électorale provinciale de 1952, au Nouveau-Brunswick. Le Parti progressiste-conservateur a alors remporté une grande victoire. Il était dirigé par Hugh John Flemming, qui, soit dit en passant, est devenu plus tard député fédéral, et ministre dans le Cabinet de John George Diefenbaker. Pour Norman, c'était le début d'une vie consacrée à la politique au cours de laquelle il a vu un grand nombre d'élections fédérales et provinciales. Je parie qu'il pourrait nous dire combien.

Tous les sénateurs connaissent sa longue carrière bien remplie dans les coulisses et à l'avant-plan de la scène politique canadienne, avant qu'il soit nommé sénateur. Il a été directeur de campagne de Brian Mulroney à l'occasion des élections de 1984 et de 1988, où, dans les deux cas, la population a choisi un gouvernement majoritaire. Il a été conseiller principal, stratège et confident de Robert Lorne Stanfield et de l'ancien premier ministre de l'Ontario, William Davis. Peu de gens, dans l'histoire de la politique canadienne, ont atteint son degré de connaissance et d'expertise dans les domaines de la publicité, de la planification stratégique et des communications. Avant d'être nommé au Sénat, le sénateur Atkins était président de Camp Associates Advertising et directeur de l'Institut de la publicité canadienne.

Depuis sa nomination au Sénat du Canada, en juin 1986, par l'ancien premier ministre Mulroney, Norman Atkins a représenté fièrement la population de l'Ontario. Pendant plus de 20 ans, il a pris part aux travaux de nombreux comités sénatoriaux, en particulier du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense ainsi que du Sous-comité des anciens combattants. Il a été un défenseur véritable des hommes et des femmes des forces armées, des anciens combattants et de leurs familles. Je suis persuadée que ce dévouement est attribuable à sa fierté et à son respect envers son père, George, qui était artiller à la bataille de la crête de Vimy.

• (1340)

Honorables sénateurs, je connais Norman Atkins depuis longtemps. Je lui suis reconnaissante de son amitié ainsi que de l'aide, des conseils et de l'appui qu'il m'a offerts pendant toute ma carrière politique. Je n'apprendrai rien à personne en disant que nos sentiers politiques ont légèrement divergé au cours des dernières années, ce que je regrette d'ailleurs sincèrement. J'aurais tellement aimé que nous puissions le convaincre de faire partie de notre grande famille conservatrice élargie, mais malheureusement, cela ne s'est pas produit. Nous sommes toutefois restés amis.

Sénateur Atkins, au nom de vos collègues conservateurs du Sénat et en mon nom propre, je vous souhaite une très bonne retraite. Vous nous manquez.

L'honorable James S. Cowan (leader de l'opposition) : Comme l'a souligné madame le leader du gouvernement au Sénat, il est impossible de résumer en trois minutes la contribution que notre ami Norm Atkins a apportée à la vie publique canadienne.

Je connais Norman Atkins de nom depuis des décennies, mais je ne l'ai vraiment connu qu'au cours des quatre dernières années. Pendant cette période relativement courte, j'ai appris à apprécier ses conseils et surtout son amitié.

Le sénateur Atkins s'est initié à la politique en occupant un rôle qu'il qualifiait d'« homme à tout faire » au Nouveau-Brunswick dans les années 1950 et ensuite dans ma province, en Nouvelle-Écosse. Il faisait partie de l'équipe de Robert Stanfield qui a pris le pouvoir en 1956, des élections qui ont mené mon père au gouvernement de la Nouvelle-Écosse et qui ont mis un terme à 23 années de règne libéral.

Des voix : Bravo!

Le sénateur Cowan : Je présume que ces acclamations soulignaient l'élection de mon père.

Le sénateur Atkins est resté un important conseiller et organisateur pour Robert Stanfield tout au cours de sa longue carrière en politique provinciale et fédérale, tout en organisant des campagnes provinciales en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, à Terre-Neuve et même aux Bermudes.

Il a même dirigé des campagnes de circonscription pour son beau-frère et complice, le regretté Dalton Camp, ainsi que des courses à la direction pour Robert Stanfield, Allan Lawrence, Roy McMurtry et Larry Grossman. Comme l'a souligné madame le sénateur LeBreton, il a même présidé avec beaucoup de succès les campagnes nationales du Parti conservateur de 1984 et 1988.

Sa réputation en tant que membre de la grosse machine bleue est légendaire. Dans son ouvrage *One Hundred Monkeys : The Triumph of Popular Wisdom in Canadian Politics*, un titre pour le moins intrigant, Robert Mason Lee dit ceci à propos de la campagne électorale de 1988 :

Les conservateurs ont invité les candidats à participer à des ateliers de trois jours, à Ottawa, sous la direction de Norman Atkins. Ces ateliers étaient ce qu'on appelait le camp d'entraînement de Norm. On y insufflait aux candidats une motivation à la hauteur de l'inspiration qu'on trouve dans une retraite évangélique, la confiance en soi qu'on trouve aux ateliers de Dale Carnegie et un enthousiasme digne des vendeurs participant aux congrès Amway. Tout cela était dirigé dans la bonhomie artificielle des réunions des membres du Moose Lodge.

Il ajoute ceci :

Comme d'habitude, Norman Atkins était le pilier de la campagne des conservateurs. Il connaissait les secrets de la campagne, dont il veillait à maintenir la vigueur et le rythme.

Né à Montclair, au New Jersey, le sénateur Atkins est diplômé du Collège Appleby, à Oakville, en Ontario, et de l'Université Acadia, à Wolfville, en Nouvelle-Écosse. En reconnaissance de ses contributions à la fonction publique du Canada, l'Université Acadia lui a décerné un doctorat honorifique en 2000.

Norman Atkins a été nommé sénateur par le premier ministre Mulroney en 1986. Il a présidé le caucus national du Parti progressiste-conservateur de 1993 à 1997. Le sénateur Atkins a servi le Sénat à titre de membre du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, vice-président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense et membre du Sous-comité des anciens combattants.

Comme le sénateur LeBreton l'a souligné, tout le monde sait que le sénateur Atkins était opposé à la fusion du Parti progressiste-conservateur et de l'Alliance canadienne. Dans

le discours qu'il a livré au Sénat en février 2004, le sénateur Atkins a relaté son expérience et son engagement au sein du Parti progressiste-conservateur à compter de 1952, et il a déploré l'attitude de bon nombre de ses collègues qui avaient laissé tomber les traditions du Parti progressiste-conservateur pour joindre les rangs du Parti conservateur du Canada, le parti né de la fusion.

Sans exclure la possibilité de joindre un jour les rangs de ce parti, il a dit qu'il demeurerait pour le moment sénateur progressiste-conservateur. Je signale que depuis ce discours, rien ne l'a convaincu de déroger à sa position, dictée par ses principes.

Honorables sénateurs, sans égard aux désaccords pouvant survenir entre lui et les membres du gouvernement ou de l'opposition sur des questions de politique publique, nous reconnaissons tous la sincérité avec laquelle notre ami a formulé ses points de vue, de même que la vaste expérience qui ancrerait ces points de vue.

• (1345)

Je me souviens de plusieurs occasions, au cours des dernières années, où il est intervenu pour prier tant le gouvernement que l'opposition de mettre un peu d'eau dans leur vin afin d'en arriver à une solution de compromis à une question épineuse lorsqu'il avait l'impression que nous nous laissions aveugler par l'esprit partisan. Ces interventions judicieuses qui tombaient toujours à point nommé nous manqueraient.

Même s'il prend sa retraite du Sénat, je sais qu'il continuera de suivre activement ce qui se passe ici et qu'il acceptera volontiers de donner des conseils, n'importe où et n'importe quand, lorsqu'on lui en fera la demande. Même si c'est certainement avec des sentiments ambivalents qu'il quitte cette grande institution qui a joué un rôle si important dans sa vie au cours des 23 dernières années, sa retraite lui permettra de consacrer plus de temps à ses nombreux autres intérêts, et je crois savoir que cela comprendra la publication de ses mémoires politiques. Ce sera sûrement un best-seller. Il pourra aussi passer plus de temps avec Mary et les membres de sa famille, ici et au Nouveau-Brunswick, sa province bien-aimée.

Sénateur Atkins, vous qui nous quittez, nous vous remercions de toutes les contributions que vous avez apportées à la vie publique du Canada ici, au Sénat, et d'un bout à l'autre du pays. Nous vous souhaitons une longue et heureuse retraite et une bonne santé.

L'honorable Irving Gerstein : Honorables sénateurs, j'aimerais rendre hommage au sénateur Norman Atkins non seulement à titre de grand serviteur de cet endroit, mais aussi comme mon mentor politique.

La campagne électorale fédérale de 1965 a marqué le début de ma carrière politique. À cette époque, j'étais un humble solliciteur de votes — je n'étais même pas scrutateur —, frappant aux portes au nom de Dalton Camp dans la circonscription d'Eglinton, à Toronto. Le directeur de cette campagne, mon premier commandant en chef, était nul autre que Norman Atkins, qui, même en 1965, était déjà un vétéran de nombreuses campagnes électorales fédérales et provinciales.

Je n'étais manifestement pas très doué comme solliciteur de votes, puisque Dalton Camp n'a pas été élu cette année-là, le siège ayant été remporté de nouveau par le regretté Mitchell Sharp.

Norman ne m'a cependant pas mis de côté. Durant les campagnes électorales fédérales de 1968, 1972, 1974, 1984 et 1988, et aussi durant la campagne à la direction du Parti conservateur de l'Ontario de 1971, j'ai eu la chance de travailler avec ce grand stratège politique, qui a été un mentor et une source d'inspiration pour moi, tant en raison de sa sagesse politique que de sa discrétion intrinsèque.

Honorables sénateurs, depuis cette première défaite en 1965, ma capacité à remporter des élections en tant que solliciteur de votes ne s'est pas beaucoup améliorée, et c'est pourquoi j'ai commencé à consacrer mes efforts à la collecte de fonds pour le parti. Comme je l'ai dit à d'autres occasions, j'ai depuis mené une longue et merveilleuse carrière en tant qu'agent de financement.

Les campagnes auxquelles j'ai participé avec le sénateur Atkins ne représentent qu'une petite fraction des campagnes qu'il a menées. Norman Atkins est un vétéran de la politique, il participe à des campagnes depuis plus de 50 ans. C'est avant tout cette contribution que je souhaite souligner.

Quelles que soient nos divergences politiques, honorables sénateurs, nous pouvons tous convenir du fait que la liberté de choisir son gouvernement est le droit le plus fondamental des Canadiens. Dans toutes les campagnes qu'il a menées, infatigablement et avec intégrité, Norman Atkins a démontré un vigoureux engagement envers le processus démocratique, qui est l'essence même du Canada.

Nous devrions tous reconnaître et applaudir, honorables sénateurs, le dévouement de Norman Atkins à l'endroit de la démocratie.

Merci, Norman.

L'honorable Joyce Fairbairn : Honorables sénateurs, il est très difficile de dire au revoir à un collègue que je considère, depuis tant d'années, comme un ami en notre enceinte et un modèle dans la vie publique canadienne. Depuis les premiers jours de mon arrivée au Sénat, dans les années 1960 — il y a si longtemps — le nom de Norman Atkins était au premier plan de la vie politique en Ontario et du Parti progressiste-conservateur du Canada.

J'ai rencontré Norman pour la première à la Tribune de la presse parlementaire, en qualité de femme journaliste, comme on nous appelait à l'époque. C'était dans les années 1960, et chaque fois qu'il y avait une élection, il était là. À l'échelle nationale comme provinciale, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, son esprit était là et sa main tendue. Cet homme était au cœur du Parti progressiste-conservateur. Quand les premiers ministres provinciaux et fédéraux avaient besoin de conseils et d'appui crédibles, ils faisaient appel à Norman ainsi qu'à son grand ami, Dalton Camp.

• (1350)

Norman possède vraiment des compétences remarquables en politique. Il faisait preuve d'ouverture à l'égard des journalistes; il affichait envers eux une attitude amicale qui aidait considérablement. Seul l'amour qu'il porte à ses trois fils et à sa compagne, Mary LeBlanc, dépasse son attachement profond au Canada. On le considérait comme une icône politique au sein de son parti. Néanmoins, il était très ami avec ceux qui ont choisi un parcours politique différent du sien, notamment le grand Keith Davey, son pendant du Parti libéral du Canada.

Norman a assuré avec dynamisme et efficacité la vice-présidence du Sous-comité des anciens combattants, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et du Comité

permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. Il a également siégé à de nombreux autres comités sénatoriaux, notamment ceux des finances, des banques, de la défense, des affaires étrangères et des transports; et la vie continue.

Norman a un intarissable sens de l'humour et une connaissance de la vie publique qui pourrait faire l'objet d'un ouvrage spécial qu'il devrait d'ailleurs envisager d'écrire au moment où il quitte la Colline du Parlement; en fait, je suis convaincue qu'il réfléchira à ce projet.

À l'heure actuelle, il est difficile de trouver dans la vie publique un parcours comparable à celui de notre collègue et des amitiés profondes comme celles qu'il a établies avec les collaborateurs des différents partis. Nous n'oublierons jamais la contribution que Norman a faite au Sénat. Je lui souhaite de nombreuses années de bonheur en compagnie de Mary, de sa famille et de ses amis. J'ose espérer que vous apporterez avec vous, cher ami, des souvenirs agréables du Sénat et d'un grand parti qui a considérablement marqué l'histoire de cette province et du Canada.

Vous me manquerez, Norm, mais je me réjouis de savoir que vous resterez près de nous à Ottawa ainsi qu'à cet endroit si particulier, le Nouveau-Brunswick.

L'honorable Michael A. Meighen : Honorables sénateurs, c'est une journée douce-amère pour moi et je sais qu'il en est de même pour Kemp. Je l'appelle ainsi parce que personne n'a fait mention de ce surnom jusqu'ici. Ceux d'entre vous qui ont connu Norman Kempton Atkins pendant des années savent qu'à l'extérieur de cette enceinte, notamment au Nouveau-Brunswick, tout le monde le connaît sous le nom de Kemp. Comme je ne le connais pas depuis tant d'années, je l'ai toujours appelé Norman, mais, de temps à autre, je l'appelle Kemp lorsque je suis fâché contre lui, ce qui n'arrive que rarement.

Le sénateur Segal est l'auteur de nombreuses publications, dont une sur la courtoisie intitulée *In Defence of Civility*, qui doit porter sur notre collègue, le sénateur Atkins. De tous les collègues et amis dans cette enceinte, tant passés que présents, très peu, sinon aucun, rivalisent de courtoisie avec le sénateur Atkins. Ses discours publics, sa vie privée et ses rapports avec ses amis sont empreints d'une courtoisie qu'on voit trop rarement dans la société aujourd'hui. Il fait vraiment mentir l'adage selon lequel « les bons gars finissent toujours derniers ».

Norm Atkins a toujours terminé premier dans les innombrables domaines au sein desquels il a excellé durant sa vie. Honorables sénateurs, je n'entrerai pas dans les détails comme d'autres sénateurs l'ont fait, mais pensons au monde de la publicité, dans lequel il a fait carrière à la tête, pendant plusieurs années, d'une grande firme de communications fort prospère. Pensons à la Fondation de diabète juvénile, dont il a été un porte-parole de premier plan durant de nombreuses années. Pensons également à l'Université Acadia, où son père et lui excellaient au football et où, grâce au savoir-faire et à la courtoisie qui le caractérisent, il a composé avec les nombreux problèmes auxquels l'établissement était confronté. Enfin, pensons au Nouveau-Brunswick, en particulier à la Classique interprovinciale de tennis et de golf de Robertson's Point. Certains d'entre vous ne sont peut-être pas au courant de l'existence de cette institution bien connue, mais on y tramait des complots, on y planifiait les campagnes électorales, et la camaraderie y était de mise.

• (1355)

Il y a eu des changements au fil des ans, mais une chose est restée constante : Norm Atkins a toujours remporté ses matchs de tennis, toujours. Peu importe qui son partenaire était, peu importe, diront certains, quel était le pointage final; Norm finissait toujours avec le trophée et, si quelqu'un se plaignait, il n'était pas réinvité.

Contrairement au sénateur Gerstein, je n'étais pas sous l'emprise du sénateur Atkins à Toronto parce que j'ai eu la chance de grandir à Montréal, où, comme le disait John Diefenbaker, seules les lois réglementant la chasse protégeaient les conservateurs à l'époque. Norman n'a jamais laissé cela l'embêter. Il est venu m'aider dans les deux campagnes où je m'étais porté candidat, en 1972 et en 1974, en dépit du fait qu'il avait de lourdes responsabilités à Toronto et dans tout l'Ontario.

Je puis affirmer en toute justice, Norman, que n'eût été de votre aide, j'aurais perdu par bien plus que 11 000 voix. Vous nous manquez beaucoup.

Celui qui perd le plus aujourd'hui, c'est le Sénat du Canada. Pour Norman, le Sénat est un lieu sacré, presque un lieu saint, un endroit pour lequel il éprouve énormément d'affection. Il ne fait aucun doute que, lorsque Norman parlera dans quelques instants, il aura quelque chose à dire au sujet de notre institution et de l'affection toute particulière qu'il lui porte.

Norman, merci pour tout ce que vous avez fait pour la vie publique au Canada. Merci pour votre amitié. Bonne chance et félicitations pour avoir réuni le groupe le plus œcuménique qu'il m'ait été donné de voir à notre tribune.

L'honorable Jim Munson : Kemp, mon témoignage en est un d'amitié à l'égard d'un mentor, amitié qui remonte loin. Cette amitié a commencé il y a des décennies, lorsque Dalton Camp, Finlay MacDonald et Norm Kempton Atkins apportaient leur formidable talent à de nombreuses campagnes progressistes conservatrices dans différentes élections provinciales aussi bien que fédérales.

Au moment où Norman Atkins créait la Grosse Machine bleue, en Ontario, j'étais un jeune journaliste en début de carrière. Après être entré au Cercle national des journalistes, j'ai commencé à entendre Dalton raconter des histoires sur Norman. Ensuite, j'en ai entendu d'autres racontées par Finlay MacDonald. La campagne électorale conservatrice de 1984 m'a donné encore d'autres occasions de voir la Grosse Machine bleue à son meilleur, et c'est Norman qui était aux commandes.

Personne n'aurait pu prédire, il y a tant d'années, que ce progressiste-conservateur deviendrait le mentor politique d'un tout nouveau sénateur libéral. Norman Atkins est mon mentor au Sénat. Il est ma source de sagesse politique. C'est vers lui que je me tourne pour des conseils.

Je n'étais pas certain de vouloir le poste de whip de l'opposition lorsqu'on me l'a offert. J'ai demandé à Norman ce qu'il en pensait. Il a répondu : « C'est une occasion, saisis-la. » J'ai maintenant quelqu'un à blâmer.

Lorsque j'ai eu besoin de conseils au sujet de mon projet de loi d'initiative parlementaire sur l'autisme, entre autres, c'est Norman qui m'a encouragé à poursuivre la lutte pour cette cause importante. Comme tout bon mentor, c'est un exemple vivant et un modèle. Son intégrité et sa générosité d'esprit sont des traits de caractère qui inspirent les autres.

Ses conseils à de futurs premiers ministres provinciaux et fédéraux, son dévouement pour le service public et son respect des institutions sont une source d'inspiration pour ceux qui le suivront au Sénat. Nos enfants seraient bien avisés de comprendre sa pensée et ses convictions. Le courage et la dignité dont il fait preuve au quotidien en raison de sa difficile condition physique illustrent bien sa force de caractère. Il restera toujours mon mentor.

Je tiens à le remercier.

Son second prénom est peut-être Kemp, ou Kempton, mais pour les sénateurs, Mary, son second prénom est « intégrité ».

L'honorable Hugh Segal : Honorables sénateurs, c'est pour moi un véritable privilège que d'évoquer quelques-unes des contributions du sénateur Norman Kempton Atkins à la politique, à la démocratie et au commerce.

J'ai rencontré le sénateur pour la première fois 15 ans avant sa nomination au Sénat. C'était en 1971, à l'occasion d'élections générales en Ontario. William G. Davis avait remporté une confortable majorité pour les conservateurs en tant que phare d'un conservatisme progressiste civilisé à la suite d'une campagne réussie attribuable en grande partie au leadership organisationnel de son principal directeur de campagne, Norman Atkins.

• (1400)

Dans le cadre de plusieurs autres campagnes électorales fédérales en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, et dans d'autres provinces et même à l'étranger, aux Bermudes notamment, comme on l'a mentionné, j'ai appris à connaître le vrai Norman Atkins, un organisateur en chef profondément humain, généreux et stimulant qui respectait ses adversaires, qui servait les chefs de parti et la cause partisane avec intensité, loyauté et détermination. Il prenait également les jeunes partisans en charge et les aidait à développer leurs compétences à la hauteur de leur intensité, de leurs aspirations et de leur empressement à servir.

Honorables sénateurs, nous pourrions remplir tous les sièges de cette enceinte, de même que la tribune, de ces jeunes qui ont servi leur parti, leur province et leur pays, élus et non élus, grâce à son mentorat et à son inspiration. Personne ne pourrait être plus reconnaissant au sénateur Atkins que le sénateur qui a actuellement la parole. Je suis ravi d'admettre sans aucune hésitation la dette que j'ai envers lui sur les plans didactique et personnel, ainsi que sur celui du développement. Je ne le tiens aucunement responsable de mes erreurs et de mes mauvais calculs, mais je suis ravi de lui donner tout le crédit, qu'il serait heureux d'accepter, pour mes moindres réalisations passées et actuelles.

Honorables sénateurs, j'aurais espéré qu'il termine sa carrière sénatoriale en tant que conservateur, dans un parti national qui accueille en son sein des membres du parti de la Saskatchewan, des progressistes-conservateurs de toutes les provinces, des libéraux du Québec, des membres de l'Action démocratique et même des collègues de l'ancien Parti réformiste. Je respecte profondément les raisons pour lesquelles il est resté fidèle au nom du parti auquel il adhérerait au moment où il a été nommé au Sénat par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre Mulroney.

Pour moi, Norman Atkins a toujours été le beau-frère de Dalton Camp. Il l'a toujours porté sur ses larges épaules, comme il l'a fait pour un grand nombre d'entre nous. Le contraire ne s'est jamais produit.

Ayant travaillé avec et pour Norman Atkins en politique, dans le monde des affaires et dans le milieu de la philanthropie, j'ai eu un mentor, un conseiller et un guide qui m'a incité à mettre toutes mes compétences et mon intelligence au service de causes plus nobles. Le fait d'avoir travaillé au même objectif que lui au cours d'une campagne m'a permis d'avoir une compréhension particulière de la façon de fonctionner de Norman Atkins, de ses idées, de ses principes, de sa conception de la communication et de son réseau de collaborateurs. Honorables sénateurs, aucun entraîneur de hockey, de football ou de baseball n'a jamais constitué une équipe aussi

équilibrée que les équipes de campagne de Norman Atkins. Campagne après campagne, son équipe était prête à bâtir un monde meilleur, une meilleure province, un Canada meilleur ou, plus récemment, un monde où il y aurait moins de maladies. Le fait d'avoir fait partie de son équipe à différents endroits et différents moments est l'un des plus grands privilèges que j'aie eus dans ma vie.

Vers la fin du XX^e siècle, tous les partis avaient un chef de campagne irremplaçable, une personne créative et représentative de tout ce qu'il y a de mieux en fait de compétences et d'intuition. Il n'y a aucun doute que le sénateur Norman Kempton Atkins, de Grand Lake et de Jemseg, au Nouveau-Brunswick, était cette personne pour mon parti. Au Sénat, il a mis ses compétences au service des anciens combattants, des militaires, des étudiants universitaires et des chercheurs du monde médical en plus d'œuvrer pour le maintien d'une défense nationale forte. Pour ces raisons, le sénateur Atkins demeurera toujours un patriote, un partisan et un citoyen remarquable.

[Français]

L'honorable Jean-Claude Rivest : Honorables sénateurs, j'aimerais m'associer à mes collègues pour rendre un hommage bien mérité à notre collègue, l'honorable sénateur Norman Atkins. Tout au long de sa carrière, le sénateur Atkins a été confronté, de par son engagement politique, aux pressions énormes qui sont venues de part et d'autres, et en particulier du Québec, sur l'unité nationale. Norman Atkins a été l'héritier de la pensée politique de Robert Stanfield, qui l'a conduit à partager la démarche si positive du très honorable Brian Mulroney. Norman Atkins a été, selon moi, l'un des très nombreux Canadiens qui, par leur ouverture d'esprit et leur engagement en faveur de la dualité linguistique canadiennes et de la diversité canadiennes, ont fait en sorte que notre pays soit toujours un pays uni.

Les qualités personnelles du sénateur Atkins, l'engagement politique et même l'engagement partisan dont il a fait preuve ont contribué à renforcer l'unité de notre pays. Il a également partagé l'ambition de tous les Canadiens, peu importe leur origine, leur condition sociale ou leur condition économique, de faire partie de la construction de ce pays.

• (1405)

Norman Atkins est l'un de ceux-là. C'est un très grand Canadien. Bien sûr, on a souligné sa participation, la qualité de son travail et sa contribution au Sénat. Son engagement fait de lui un très grand serviteur du bien public et du Canada.

[Traduction]

L'honorable Lowell Murray : Honorables sénateurs, notre ami Norman Atkins nous quitte. Si l'on jette un coup d'œil au calendrier des retraites, on constate que ce sera bientôt mon tour de faire comme lui. Je suis sûr qu'il sera d'accord avec moi pour remercier les dirigeants du gouvernement d'avoir facilité notre départ en nous déplaçant pour nous faire asseoir près de la porte, il y a quelques mois. Nous n'oublierons pas ce geste délicat.

Je n'ai pas l'intention de parler de l'engagement exemplaire dont le sénateur a fait preuve dans le cadre de ses fonctions depuis son arrivée au Sénat il y a 23 ans. Mes collègues sont au courant. Je veux en parler au dîner de ce soir, à des gens qui, s'ils sont comme la plupart des Canadiens, sont lamentablement mal informés au sujet du Sénat et de ce qu'on y fait.

Je veux dire un mot, comme d'autres l'on fait, au sujet de sa remarquable contribution à notre système politique et électoral. Bien sûr, il est paradoxal que Norman, qui a passé la plus grande

[Le sénateur Segal]

partie de sa vie d'adulte à défendre la cause d'un parti politique, termine sa carrière au Parlement à titre de sénateur indépendant. Je le dis sans rancœur, et je m'empresse de préciser que nous n'avons pas été expulsés du parti. Nous avons fait ce choix et nous ne l'avons pas regretté.

Comme on l'a mentionné, Norman a eu le meilleur apprentissage possible et imaginable au cours des années 1950 et 1960 aux côtés de notre ami mutuel, le très regretté Dalton Camp, à l'occasion de campagnes électorales et de congrès du parti, tant à l'échelle fédérale que provinciale, dans les provinces de l'Atlantique comme au Manitoba. Cependant, c'est en Ontario, notre province la plus peuplée, qu'il s'est révélé.

En 1971, il a pris la tête de l'organisation provinciale du Parti progressiste-conservateur, un parti qui était au pouvoir depuis 17 ans, grâce à huit victoires électorales, sous trois chefs différents. Ce parti était sur le point de gagner une neuvième élection consécutive, sous la gouverne d'un quatrième chef qui allait devenir premier ministre. Grâce à la capacité d'organisation exceptionnelle de Norman, le parti a été rajeuni et régénéré et allait conserver le pouvoir pendant 14 ans encore en remportant quatre victoires électorales.

Beaucoup de choses ont été dites et écrites quant à la façon dont Norman a modernisé l'organisation du parti en Ontario, intégrant la technologie et les systèmes les plus récents à un processus démocratique antique. Tout cela n'aurait été que du travail de plomberie — de la bonne plomberie, de la plomberie coûteuse, mais rien d'autre — n'eût été des qualités humaines incarnées par Norman dans sa vie professionnelle. Son don pour l'amitié, ses talents de rassembleur et de motivateur, sa capacité d'inciter les gens à se concentrer sur le travail à faire et sur l'objectif ultime à atteindre et son aptitude à accumuler les heures de travail — toutes ces qualités uniques lui ont permis de faire toute la différence. Ce fut une rencontre accidentelle — je dirais parfaite — entre l'organisateur, Norman, et le chef politique, le premier ministre Bill Davis, un homme de consensus par excellence, dont l'approche infailliblement humaine et constructive en matière de politique et de gouvernement demeure un exemple lumineux pour nous tous.

Norman a su mettre à profit son expérience et ses qualités personnelles pour assumer un leadership organisationnel au sein du parti fédéral. Son équipe fédérale était nombreuse, dévouée et présente dans toutes les régions de la province. Certaines de ces personnes ont fait le voyage jusqu'à Ottawa et se trouvent aujourd'hui à la tribune. Elles se joignent toutes à nous pour rendre hommage avec affection à Norman et pour saluer sa contribution phénoménale.

L'honorable Terry M. Mercer : Honorables sénateurs, c'est aujourd'hui un jour particulièrement triste de ma courte carrière politique au Sénat. Je vais perdre un ami proche. En me préparant pour aujourd'hui, je pensais faire la biographie du sénateur Atkins. Puis, je me suis demandé pourquoi rendre hommage à cet homme? Il est né aux États-Unis. Je suis né en Nouvelle-Écosse. Il est allé à l'Université Acadia, qui se classe deuxième parmi les meilleures petites universités de la Nouvelle-Écosse, alors que je suis allé à l'Université St. Mary's, la meilleure. Il a été président et administrateur honoraire du club Albany. Je n'ai pas été admis au club Albany.

• (1410)

Il a dirigé les campagnes électorales provinciales et nationales du Parti progressiste-conservateur du Canada. Je n'ai participé qu'à une seule réunion du Parti progressiste-conservateur du Canada — à titre d'observateur —, et je me suis fait mettre à la porte.

Il était un fervent partisan de Brian Mulroney, de Bob Stanfield et de Bill Davis. Moi, j'étais un fervent partisan de Pierre Trudeau, de Jean Chrétien et de Gerry Regan. Il était directeur national de la campagne électorale de 1984 et moi, j'ai été directeur national de plusieurs autres campagnes électorales fructueuses.

Lui et moi ne pourrions être plus différents, sauf à un égard — notre compréhension des gens. Ce dont il faut se souvenir, c'est que Norm a été un atout important pour le Parti progressiste-conservateur du Canada et pour le processus politique au Canada. De plus, parce qu'il a été un atout pour le Sénat, il a été un bon ami pour bon nombre de sénateurs.

Nous sommes différents, honorables sénateurs, mais nous sommes semblables. Norm a beaucoup de respect pour le processus politique, les partis politiques, les organisations politiques et la participation de la collectivité.

Il a été un grand atout pour cette enceinte et nous avons forgé une grande amitié en luttant contre le diabète. Il a été un membre dynamique de l'Association canadienne du diabète, une organisation dont j'ai été pendant un temps le directeur exécutif à Toronto. Nous avons établi cette relation et venons de nous joindre au caucus sur le diabète ici, où l'un et l'autre sommes des empêcheurs de tourner en rond afin d'essayer de garder les gens axés sur le Canada. Il a une raison de canaliser ainsi ses efforts. Il souffre du diabète de type 2, et je suis fier de le dire, son fils a été la première personne souffrant du diabète de type 1 à être embauché à titre de pompier professionnel dans ce pays. Le fils du sénateur Atkins est aujourd'hui capitaine intérimaire au Service des incendies de Toronto.

Le combat que Norman a mené au nom des gens qui souffrent du diabète va nous faire défaut, tout comme la force qu'il a donnée à son fils pour faire son travail.

Ses conseils vont me manquer. Comme le sénateur Munson l'a dit, le sénateur Atkins a été un vrai guide pour nous qui lui demandions des conseils. Il était toujours prêt à nous répondre et, parfois, à nous faire des remontrances. Je me rappelle de coups de téléphone de Norm en maintes occasions où il m'expliquait où, selon lui, nous nous trompions.

Mon ami, le sénateur Murray, a parlé du fait qu'ils ont choisi de rester en qualité de progressistes-conservateurs et je tiens à parler d'occasions manquées. C'est le gouvernement actuel et son caucus qui ont raté une occasion en ne comptant pas Norm parmi les membres de leur équipe. Là où Stephen Harper a perdu, nous avons gagné.

Norman, vous nous manquez. J'espère que nous pourrions rester en contact avec vous, et nous comptons bien rester en bonne santé de nombreuses années.

Son Honneur le Président : Honorables sénateurs, comme convenu, les hommages se poursuivront pendant la période réservée aux interpellations, mais, pour le moment, je laisse la parole au sénateur Atkins.

Des voix : Bravo!

L'honorable Norman K. Atkins : Votre Honneur, honorables sénateurs, tout d'abord, je remercie ceux d'entre vous qui m'ont rendu hommage aujourd'hui. Je vous prie d'être patients pendant que j'y vais de quelques observations au moment où je m'appête à quitter le Sénat. Il est clair que mes commentaires ne rendront pas justice au Sénat et aux nombreux hommes et femmes que j'ai appris à connaître, au fil des ans, en qualité d'amis et de Canadiens voués à la paix, à l'ordre et à la bonne gouvernance.

• (1415)

Cela fait drôle, après des décennies passées dans l'arène politique, de se voir confirmer officiellement que c'est fini. Mais combien j'ai aimé presque chaque minute que j'ai passée dans cet endroit que j'ai appris à connaître intimement et pour lequel j'ai beaucoup d'amour et de respect, y ayant siégé pendant 23 ans.

Il est arrivé des choses que je ne croirais pas si je ne les avais pas vues de mes yeux. Par exemple, lorsque le sénateur Sparrow a voté du côté des progressistes-conservateurs pour défaire le projet de loi sur le réaménagement de l'aéroport international Lester B. Pearson, qui aurait empêché tout recours en justice de la part de Canadiens.

Les sénateurs savent que je ne suis pas un grand orateur, comme me le rappelle à l'occasion mon ami, le sénateur Banks. Je sais que c'est vrai, puisque très peu de mes collègues ont cité mes diverses interventions au fil des ans. Cependant, j'aimerais attirer l'attention sur la première allocution que j'ai prononcée au Sénat il y a près d'un quart de siècle. J'ai dit alors :

J'ai longtemps étudié l'histoire de cet endroit, son rôle dans la vie politique et constitutionnelle de notre pays et la contribution qu'il a apportée et qu'il continue d'apporter à la vie publique canadienne.

En tant que membre du Sénat, cette arène parlementaire importante, je n'ai jamais arrêté d'apprendre des choses sur la diversité et la grande complexité des problèmes auxquels sont confrontés le Canada et ses habitants. Le Sénat offre une fenêtre formidable sur le pays, sur ses problèmes et sur ses perspectives. J'ai toujours été impressionné par le travail sérieux et important que le Sénat effectue afin de fournir au public canadien de bons conseils et un leadership solide.

Je suis très fier d'avoir contribué à faire élire de nombreuses personnes aux assemblées législatives de l'ensemble du pays. Je suis honoré d'avoir été nommé à cette Chambre importante du Parlement par le très honorable Brian Mulroney, dont j'ai été le président de campagne nationale pendant deux campagnes consécutives et que j'ai aidé à remporter deux mandats majoritaires.

Aujourd'hui, je crois plus fermement que jamais que les fondateurs de notre pays ont fait un excellent travail lorsqu'ils ont érigé notre système de démocratie parlementaire, qui est si typiquement canadien. J'aimerais remercier sincèrement Son Honneur le Président, les fonctionnaires du Sénat et les sénateurs de tous les partis de l'aide qu'ils m'ont apportée et de la gentillesse qu'ils m'ont témoignée depuis ma nomination au Sénat. Vous avez fait preuve de tolérance à mon égard, même quand ce n'était pas facile, et j'en suis reconnaissant.

Quand je suis arrivé ici, le Sénat comptait dans ses rangs de grandes personnalités ainsi qu'un grand nombre de gens qui avaient contribué considérablement à l'édification du Canada, comme le sénateur David Croll, qui avait rédigé le célèbre rapport sénatorial sur la pauvreté. Le sénateur Dic Doyle était également présent. En tant que rédacteur en chef de longue date du *Globe and Mail*, il était considéré comme la conscience des médias canadiens. Personne ne pouvait prendre les gens au piège aussi bien que lui.

Keith Davey, mon vieil ami et adversaire de campagne, était là. On dit qu'il est important de garder ses amis près de soi et ses ennemis encore plus près. C'est peut-être pour cette raison qu'il s'est montré si amical à mon égard lors de mon arrivée au Sénat. Nous avons passé de nombreuses heures ensemble, et nous avons entretenu une amitié exceptionnelle.

Ces personnes, ainsi qu'un grand nombre d'autres personnes, m'ont appris beaucoup de choses.

• (1420)

Je suis particulièrement reconnaissant d'avoir connu le sénateur John Lynch-Staunton, mon ancien leader au Sénat; les sénateurs Nurgitz, Allan J. MacEachen; Finlay MacDonald, Alastair Graham, John Stewart, Erminie Cohen et Staff Barootes, ainsi que le sénateur DeWare, qui est célèbre au Nouveau-Brunswick, le sénateur Kirby et bien d'autres, qui m'ont tous fait une forte impression et qui ont apporté une contribution insigne à notre pays.

Un grand nombre de sénateurs savent de quoi je parle lorsque j'exprime ma gratitude d'avoir été associé à de si bonnes personnes, qui voulaient toutes bâtir un Canada meilleur. Leurs grands talents professionnels, leur perception de la condition humaine et leur sagesse politique ont été mis au service du Canada. Leur dévouement suscite vraiment l'admiration.

Le Sénat compte encore d'excellentes personnes, comme le sénateur Keon. Il va de soi que je dois exprimer une gratitude encore plus grande à l'endroit du sénateur Keon et du Dr Beanlands, parce qu'ils m'ont permis d'être ici durant beaucoup plus longtemps que je ne l'aurais cru.

Il y a aussi le sénateur Joyal, madame le sénateur Carstairs et le sénateur Segal. Je pourrais continuer, mais je ne veux oublier personne ni froisser qui que ce soit. Le Canada a grandement bénéficié des femmes et des hommes très talentueux qui ont siégé ici. Un grand nombre d'entre eux n'auraient jamais personnellement envisagé d'assumer un rôle au Parlement, s'ils n'avaient pas été invités à le faire dans le cadre de la tradition parlementaire et démocratique du Canada, qui consiste à nommer les membres de la Chambre haute.

Je crois que le gouvernement actuel, dans sa volonté d'effectuer une réforme démocratique, se trompe en ce qui a trait à son institution nationale. Les Pères de la Confédération ont vu juste lorsqu'ils ont créé le Sénat afin que cette institution soit une Chambre n'ayant rien à voir avec les activités quotidiennes non pertinentes auxquelles Dalton Camp avait l'habitude de faire allusion. Il y a des personnes pour lesquelles les manœuvres politiques sont une fin en soi. Personnellement, après plus d'un demi-siècle en politique, je continue de penser que l'esprit partisan est stimulante et nécessaire, mais que l'intérêt national doit toujours primer.

Tout au long de mes 23 années ici, le Sénat s'est généralement comporté de la façon souhaitée par les Pères de la Confédération. Vous avez tous fait du bon travail.

Je veux dire quelques mots de remerciements à certains collègues et amis, pour leur soutien et leurs conseils durant les années que j'ai passées au sein d'un très petit caucus progressiste-conservateur.

Le sénateur Murray, notre toujours jeune et très respecté ancien ministre des Affaires constitutionnelles, qui a été leader du gouvernement au Sénat et qui a toujours donné de bons conseils, est un ami personnel depuis le milieu des années 1950. La seule chose que je puisse reprocher à Lowell est qu'il a obtenu son diplôme à l'Université St. Francis Xavier plutôt qu'à l'Université Acadia.

Je veux aussi mentionner madame le sénateur Elaine McCoy, qui est une Albertaine habile et compétente, qui poursuit la tradition progressiste-conservatrice de l'Ouest, dans la foulée des Clark, Lougheed et Ghitter. Il y a aussi le sénateur Bill Doody, qui n'est plus avec nous.

• (1425)

Tout au long de ma vie publique, je me suis toujours raccroché au principe de loyauté. Je suis resté fidèle à mes principes et fermement résolu à ne pas y déroger, peu importe que cela me mette dans une position difficile ou non — vu de l'extérieur, en tout cas.

Il y a, tant chez mes amis que mes ennemis, des gens qui ont mis mon indépendance en doute. Le Parti progressiste-conservateur tel que je le connaissais n'existe plus. Il incarnait mes convictions, et je me croyais parfaitement placé pour jouer le rôle d'empêcheur de tourner en rond auprès de ceux qui n'avaient pas le choix de mettre de l'eau dans leur vin et, pour emprunter une image de l'Ouest, d'agir comme le chardon sous la selle de ceux qui s'éloignaient trop de ce qui fonctionne le mieux dans ce pays si merveilleusement complexe qui est le nôtre.

Ce ne sont pas tous les progressistes-conservateurs qui pouvaient le faire, je le comprends; c'est pourquoi je jugeais important d'être un observateur extérieur, une voix rappelant au gouvernement actuel le dernier siècle de développement des partis politiques et d'édification de notre pays.

Pour tout vous dire, honorables sénateurs, il m'est arrivé — et peut-être l'avez-vous fait vous aussi —, lors de discussions parmi les plus alambiquées sur quelque ésothérique recours au Règlement, de contempler les scènes de la Première Guerre mondiale qui ornent nos murs. Comme vous, peut-être, je les trouve magnifiques. Elles nous rattachent au passé de notre pays et à nos ancêtres, qui se sont battus corps et âme pour d'importants idéaux. En temps de paix comme en temps de guerre, Canadiens et Canadiennes ont su faire face à de graves dangers au fil des ans afin de défendre ce qui est juste et bon.

Les Canadiens ont toujours pris fait et cause pour les valeurs qui vont de pair avec la liberté et pour les personnes qui ont fait ressortir les responsabilités qui s'y rattachent. J'ai eu l'honneur de connaître et d'avoir pour amis certains de ces grands Canadiens qui se sont acquittés de ces responsabilités, notamment Brian Mulroney, Robert Stanfield, Bill Davis, Richard Hatfield, Peter Lougheed, Duff Roblin et Jean Charest, qui ont joué ou jouent encore un rôle prépondérant et qui défendent ces valeurs et responsabilités.

Je tiens également à mentionner deux personnes à qui je suis en grande partie redevable de ce que je suis et de ce que j'ai fait au cours des dernières années. La première de ces personnes est mon père, George Spicer Atkins. C'était un Néo-Écossais du comté de Cumberland, à Spencer's Island. Il a servi sous l'uniforme, dans la Somme, en tant que membre de la 46^e Batterie de la Reine du Corps expéditionnaire canadien pendant la Première Guerre mondiale. Il a combattu à Vimy le 9 avril 1917, à Passchendaele et à Ypres. Il a également été commandant de la Légion canadienne au poste 120 à New York pendant la Seconde Guerre mondiale.

Mon père m'a énormément appris sur les valeurs, l'éthique, la loyauté à une cause et la fidélité à ses convictions personnelles. Il était tellement fier de son pays et de son peuple. Il fut ma principale influence. C'était un homme bon.

La deuxième plus grande influence dans ma vie, mon héros, était mon beau-frère, Dalton Kingsley Camp. Il m'a d'abord enseigné, alors que j'avais 11 ans, à toujours viser au-delà de mes limites. Il m'a lancé dans les affaires et il m'a fait connaître la politique, du moins la sienne. Son encouragement et sa passion pour les gens, les idées, le Canada m'ont amené à organiser ma vie de façon à pouvoir donner mon plein appui aux candidats politiques lorsque je croyais que leur énergie et leurs idées devaient être connues, même sans toujours avoir gain de cause.

[Le sénateur Atkins]

• (1430)

Je voudrais maintenant saluer Roy McMurtry, qui a toujours son mot à dire.

La vie consiste à se manifester et à vraiment s'impliquer dans la collectivité. La détermination de Dalton Camp à vivre une vie d'idées et une vie dynamique a été une source d'inspiration pour moi. Une fois, il a dit : « La politique est souvent faite de questions non pertinentes. » Je présume que c'est pourquoi j'y excelle. J'aime un couplet accrocheur, un bon autocar, une bonne côte de bœuf sur barbecue ou un souper aux fèves au lard, un festival de la fraise et un orchestre sudiste.

Dalton a appliqué ses capacités et sa détermination, de même que mon don pour les choses non pertinentes, à la promotion de candidats politiques sérieux comme Robert Stanfield. J'ai eu la chance d'être aux côtés de Dalton pour une bonne partie de ses entreprises, les bonnes et les mauvaises.

Son exemple pas toujours désintéressé m'a permis d'apprendre comment devenir un cadre dans le domaine du marketing et de la publicité, de rester solvable et d'élever une famille tout en faisant mon possible pour promouvoir les hommes et les femmes qui avaient de l'avenir en politique.

J'ai acquis ma passion pour le Canada et pour la politique de ces deux hommes.

Honorables sénateurs, il serait négligent de ma part de ne pas mentionner quelques-unes des personnes qui ont travaillé avec moi au fil des ans dans l'arène politique, des gens comme des directeurs et directrices politiques, dont J.-C. Pelletier, Pierre Fortier, Jodi White, Paul Curley, Malcolm Wickson, Jerry Lampert et John Laschinger, et d'autres, dont Harry Near, Marjory LeBreton, Alan Gregg, George Stratton, John Tory, Joan Peters, Tom MacMillan, Freddy Watson, Hugh MacAulay et Ian Fraser, pour ne nommer que ceux-là. J'ajouterais à cette liste les noms de John Peloquin et Jean Bazin, ainsi que Pierre Claude Nolin, membre de notre caucus, qui m'ont inspiré par leur loyauté et leur dévouement très évidents, non seulement envers leur parti, mais aussi envers les électeurs canadiens.

En tenant compte du talent des députés comme Flora MacDonald, Joe Clark et Bill Jarvis, je peux dire que j'ai été privilégié dans mon travail politique.

J'aimerais nommer d'autres personnes, mais elles sont trop nombreuses à m'avoir appuyé au fil des ans, tant au Sénat que dans le public. Elles occuperont toujours une place importante dans mon esprit. D'ailleurs, j'ai été privilégié sur le plan professionnel. J'ai pu me servir à bon escient des mes compétences éprouvées en gestion de chaîne d'approvisionnement — apprises à titre de commis de première classe à l'approvisionnement dans l'armée américaine — pour soutenir une vision appelée « progressisme conservateur ». Elle a attiré de nombreux partisans, du Canada atlantique à la Colombie-Britannique.

Je me suis toujours considéré comme un conservateur du type Stanfield depuis mon séjour à l'Université Acadia. Ce que je veux dire, c'est que je me voyais en Stanfield de deux façons. Premièrement, sur le plan du charisme. En 1972, la revue *Time Magazine* suggérait que l'adjectif politique surutilisé « charismatique » n'avait jamais servi à décrire Robert Lorne Stanfield. J'admets mon problème de charisme.

Deuxièmement, en ce qui a trait à mon esprit politique. Le sénateur MacEachen a déjà demandé : « Qui met du pain sur la table lorsque les marchés privés échouent à la tâche? » J'ose dire

qu'Allan MacEachen aurait très bien pu être un conservateur du style Stanfield. C'est parce qu'il y a eu et qu'il y a encore des gens comme Stanfield et Camp qu'il est plus facile de croire encore profondément aux partis politiques et d'espérer que des gens censés soient élus pour prendre soin des personnes défavorisées.

Des voix : Bravo!

• (1435)

Le sénateur Atkins : Honorables sénateurs, le Sénat a examiné de nombreuses questions et il a agi comme frein à l'égard de certains premiers ministres fantasques et du cabinet du premier ministre lorsque celui-ci avait tendance à vouloir tout diriger. La vie politique doit viser un objectif plus noble que l'esprit partisan.

Le Sénat est une institution où des membres indépendants peuvent se pencher — avec leurs capacités intellectuelles et leurs compétences — sur des questions d'une grande importance qui ont été reléguées aux oubliettes. Au nombre de ces questions figure celle des droits de la personne qui a été vigoureusement défendue par les sénateurs Kinsella, Ghitter, Di Nino, Goldstein, Andreychuk, Prud'homme et Pearson. Le sénateur Hébert a particulièrement fait valoir les possibilités du programme Katimavik pour les jeunes à risque. Le sénateur Spivak soulève depuis longtemps d'importantes préoccupations environnementales, et le sénateur Kirby a présenté le rapport Kirby, qui a eu et qui continue d'avoir une incidence sur les questions relatives aux soins de santé au Canada.

Personnellement, ce sont les questions liées à l'éducation postsecondaire, à l'épuisement du financement de la recherche et aux conséquences et aux difficultés de l'énorme endettement des étudiants qui me tiennent à cœur depuis longtemps.

Je félicite le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense de son excellent travail. J'ai fièrement siégé à ce comité dès sa création par le Sénat en 2001. J'estime que le sénateur Kenny s'acquitte de façon remarquable de sa tâche de président. Il transcende l'esprit partisan et dirige un comité qui a soulevé des questions cruciales pour les Canadiens. Récemment, le sénateur Kenny s'est encore une fois interrogé sur la détermination du parti au pouvoir de joindre le geste à la parole pour mettre les Canadiens à l'abri d'attaques terroristes catastrophiques.

Je me rappelle, et le sénateur Tommy Banks, le sénateur Wilfred Moore et d'autres s'en souviendront certainement aussi, que la question du Halifax Rifles revenait sur le tapis presque inmanquablement à chaque réunion. Le sénateur Michael Forestall serait vraiment enchanté d'apprendre que ce régiment a été ressuscité.

Je m'en voudrais de ne pas faire état de la contribution que le sénateur Michael Meighen a apportée au dossier des anciens combattants et aux questions qui les concernent. Certains d'entre vous se rappelleront sans doute le travail remarquable d'Archie Johnstone et du regretté Orville Phillips, à qui nous avons récemment rendu un hommage posthume, quand le Sous-comité des anciens combattants a publié un rapport de très haut niveau intitulé *Relever la barre : Une nouvelle norme de soins de santé pour les anciens combattants*, qui comportait nouvelle norme de soins de santé pour les anciens combattants, qui contenait 68 recommandations. Je signale que 95 p. 100 de ces recommandations ont été mises en œuvre.

Les sénateurs consacrent une bonne partie de leur vie au travail ingrat des comités afin de faire du Canada un pays meilleur. Des idées remarquables sur le Canada, ses régions, ses langues, son peuple, ses problèmes et son avenir sont présentées aux comités.

Je crois que le cabinet du premier ministre, quelle que soit l'allégeance de ce dernier, aurait avantage à écouter le Sénat et les régions qu'il représente. Vu l'expérience et les connaissances des sénateurs, il me semble qu'il serait sensé et plus rentable qu'ils fassent davantage d'études sur des questions relevant du Parlement. Ne vous méprenez pas. Je ne suis pas contre les changements positifs, les réformes efficaces, comme l'étude préalable de mesures législatives, le recours accru au comité plénier et le déplacement des comités pour approfondir les recherches.

Je ne suis pas et je ne serai jamais convaincu que l'approche actuelle en matière de réforme démocratique est la bonne. Je crois que les Canadiens veulent que les sénateurs soient tenus de rendre des comptes et expliquent clairement les décisions prises, après avoir pris en considération l'effet des politiques à long terme et s'être fondés sur des recherches solides.

L'une des questions que je me suis toujours posée pour évaluer mon mandat au Sénat est la suivante : ai-je fait une différence et est-ce que mon mandat au Sénat a contribué, de quelque façon que ce soit, à améliorer la vie des Canadiens?

• (1440)

C'est la base même de notre rôle au Sénat. Nous sommes ici pour servir les Canadiens et non les partis politiques. Je suis d'avis que nous devons être à la hauteur de ce privilège qui nous est accordé de servir notre magnifique pays.

Je tiens à souligner, parce que je considère parfois que les sénateurs sont un peu ambivalents pour ce qui est de leurs rôles et de leurs fonctions, qu'un sénateur a des obligations à l'égard de ses fonctions au service du Canada, en tout temps et en tout lieu. Un sénateur représente le Canada en toute occasion et en tout temps. Nous avons la responsabilité de parler non seulement au nom du Sénat, mais au nom des Canadiens en tout temps.

Honorables sénateurs, les intérêts et les rôles d'une personne dans la vie politique canadienne exigent les soins, l'attention, le dévouement, la patience et les sacrifices de bon nombre d'autres personnes.

Je tiens donc à remercier les hauts fonctionnaires et le personnel de soutien du Sénat. Je voudrais également féliciter l'huissier du bâton noir de sa nomination au poste de secrétaire canadien de la reine. Vous faites tous un travail très important. Je souhaite la meilleure des chances aux pages dans leurs études et j'espère qu'ils feront leur marque dans leurs collectivités.

Je tiens également à remercier ma collaboratrice, Christine Corrigan, qui a travaillé à mes côtés pendant un très grand nombre d'années. Elle a toujours été très dévouée et je ne sais pas comment j'aurais pu me débrouiller durant toutes ces années si elle n'avait pas été là. Merci également à Darlene Van Dusen, qui a travaillé avec moi pendant près de cinq ans. J'ai beaucoup apprécié l'aide qu'elles m'ont toutes les deux apportée, particulièrement au cours des deux dernières années pendant lesquelles ma santé m'a joué des tours. Vous êtes toutes les deux des fonctionnaires dévouées et de bonnes amies et je vous souhaite la meilleure des chances dans vos activités.

Pour ce qui est de mon épouse, Mary, personne ne l'a encore souligné, mais c'est une sainte.

Des voix : Bravo!

Le sénateur Atkins : Mary, je tiens à t'offrir tout mon amour et à te remercier très sincèrement pour toute ta compréhension et ton appui, non seulement au niveau de mon travail, et je sais que je t'ai souvent exprimé mes frustrations à l'égard de mon travail

[Le sénateur Atkins]

et que tu as été témoin de mes lamentations à l'égard de mon pays, mais à tous les niveaux, et particulièrement ces derniers temps, avec tous mes problèmes de santé. Tu as toujours été là et je ne sais pas ce que j'aurais fait sans toi.

Je suis très heureux que mes trois fils, Peter, Geoff et Mark, soient ici aujourd'hui en compagnie de leurs épouses, Faye, Angela et Sarah. Ils sont présents à la tribune pour partager cette journée avec moi. Je suis fier d'avoir pu servir mon parti au Canada et je sais que je n'ai pas toujours été autant une source de force pour eux qu'ils l'ont été pour moi. Je les remercie, au nom de la postérité et du fond de mon cœur, pour leur patience, leurs attentions et leur appui à mon égard ici au Sénat et pendant un grand nombre de campagnes politiques. Je ne peux vous dire combien je suis fier de mes trois fils.

De nombreux autres membres de ma famille sont également présents aujourd'hui. Il y a ma sœur, Linda Camp, la matriarche de notre famille, qui a célébré son 89^e anniversaire il y a deux jours; quelques-unes de mes nièces, Gail, Connie et Cherie; mon neveu, Michael Camp et sa femme, Daphne; et des membres de ma famille élargie, Katié Lou, Jodi et Jaimie LeBlanc. Je leur suis très reconnaissant de leur présence aujourd'hui.

• (1445)

En cette occasion de grande émotion, je m'en voudrais de ne pas mentionner mon frère George, qui a également servi dans l'ARC lors de la Seconde Guerre mondiale. Bien qu'il ne soit pas présent ici aujourd'hui, il m'a aidé pendant des périodes difficiles. J'aimerais également mentionner les nombreux amis qui m'ont appuyé au fil des années.

Honorables sénateurs, je vous quitte avec les paroles de la chanson de Mary Hopkins : « C'était la belle époque, mes amis. Je pensais qu'elle ne se terminerait jamais. »

Des voix : Bravo!

[Français]

AFFAIRES COURANTES

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'ENGAGEMENT DU CANADA EN AFGHANISTAN— DÉPÔT DU RAPPORT DE MARS 2009

L'honorable Gerald J. Comeau (leader adjoint du gouvernement) : Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du Parlement de mars 2009 sur l'engagement du Canada en Afghanistan.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

DÉPÔT DU RAPPORT DE 2009 SUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT

L'honorable Gerald J. Comeau (leader adjoint du gouvernement) : Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel du Parlement sur le commerce international du Canada, le point sur le commerce et l'investissement — 2009.

LES TRANSPORTS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 2008-2009

L'honorable Gerald J. Comeau (leader adjoint du gouvernement) : Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel du Parlement de 2008-2009 du Bureau de la sécurité des transports du Canada.

[Traduction]

L'ÉTUDE SUR L'INCIDENCE DES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTÉ

DÉPÔT DU HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

L'honorable Wilbert J. Keon : Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer le huitième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, intitulé *Un Canada en santé et productif : Une approche axée sur les déterminants de la santé*.

(Sur la motion du sénateur Keon, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-AFRIQUE

VISITES BILATÉRALES EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE, DU 15 AU 20 FÉVRIER 2009—DÉPÔT DU RAPPORT

L'honorable A. Raynell Andreychuk : Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire canadienne de l'Association parlementaire Canada-Afrique sur les visites bilatérales en Algérie et en Tunisie, qui se sont déroulées à Alger, en Algérie, et à Tunis, en Tunisie, du 15 au 20 février 2009.

LE GROUPE INTERPARLEMENTAIRE CANADA-ÉTATS-UNIS

LA QUARANTE-QUATRIÈME RÉUNION, TENUE DU 15 AU 19 MAI 2003—DÉPÔT DU RAPPORT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein : Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis à la 44^e réunion annuelle tenue à Niagara-on-the-Lake, en Ontario, du 15 au 19 mai 2003. J'ai récemment pris connaissance du fait que ce rapport n'avait pas été déposé, par inadvertance. Aujourd'hui, je le porte à l'attention du Sénat.

[Français]

• (1450)

L'HONORABLE NORMAN K. ATKINS

ADOPTION DE LA MOTION TENDANT À INSCRIRE L'INTERPELLATION AU FEUILLETON DES AVIS POUR ÊTRE ABORDÉE PLUS TARD AUJOURD'HUI

L'honorable Gerald J. Comeau (leader adjoint du gouvernement) : Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant les articles 57(2) et 58(1)a) du Règlement, je propose :

Que l'interpellation suivante soit inscrite au Feuilleton des avis pour être abordée plus tard aujourd'hui :

« Par l'honorable sénateur Comeau : Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la carrière de l'honorable Norman Atkins et les nombreuses contributions qu'il a faites aux Canadiens. »

Que, nonobstant l'article 37(4) du Règlement, lors des délibérations sur cette interpellation durant la séance d'aujourd'hui ou d'un autre jour, aucun sénateur ne parle pendant plus de trois minutes.

Son Honneur le Président : Honorables sénateurs, la permission est-elle accordée?

Des voix : Oui.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

AVIS DE MOTION TENDANT À RENVOYER AU COMITÉ LES DOCUMENTS REÇUS ET LES TÉMOIGNAGES ENTENDUS AU SUJET DES QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX RELATIONS ÉTRANGÈRES AU COURS DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE AUX FINS D'UNE ÉTUDE SUR L'ÉMERGENCE DE LA CHINE, DE L'INDE ET DE LA RUSSIE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE ET LES RÉPERCUSSIONS SUR LES POLITIQUES CANADIENNES

L'honorable Consiglio Di Nino : Honorables sénateurs, je donne avis que, à la prochaine séance du Sénat, je proposerai :

Que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis par le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, relativement à l'ordre de renvoi au sujet des questions se rapportant aux relations étrangères et au commerce international en général au cours de la deuxième session de la trente-neuvième législature, soient renvoyés au comité pour sa présente étude sur l'émergence de la Chine, de l'Inde et de la Russie dans l'économie mondiale et les répercussions sur les politiques canadiennes.

FINANCES NATIONALES

AVIS DE MOTION TENDANT À AUTORISER LE COMITÉ À ÉTUDIER L'ÉTAT DU RÉGIME DE PENSION

L'honorable Art Eggleton : Honorables sénateurs, je donne avis que, à la prochaine séance du Sénat, je proposerai :

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner l'état du régime de pension du Canada étant donné l'information selon laquelle quelque cinq millions de Canadiens n'ont pas suffisamment d'économies pour leur retraite;

Le comité sera autorisé à examiner en particulier :

- a) la Sécurité de la vieillesse / le Supplément de revenu garanti;
- b) le Régime de pensions du Canada / le Régime de rentes du Québec;
- c) l'épargne des particuliers, notamment : les régimes de pension offerts par l'employeur, les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), et d'autres options d'investissement et d'épargne;

Que l'étude soit de portée nationale et comprenne des solutions proposées qui misent surtout sur les stratégies de collaboration mettant à contribution le gouvernement fédéral et les provinces;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 30 novembre 2009 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires afin de diffuser ses constatations pendant 180 jours après le dépôt du rapport final.

LES SERVICES DE PASSEPORTS D'URGENCE

AVIS D'INTERPELLATION

L'honorable Catherine S. Callbeck : Honorables sénateurs, conformément au paragraphe 57(2) du Règlement, je donne avis que, dans deux jours :

J'attirerai l'attention du Sénat sur l'impossibilité pour les Canadiens et Canadiennes en régions rurales et isolées d'avoir accès rapidement aux services de passeports d'urgence.

[Français]

LA LOI SUR LES PÊCHES

LA CESSATION DE LA CHASSE AU PHOQUE COMMERCIALE—PRÉSENTATION D'UNE PÉTITION

L'honorable Mac Harb : Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des résidents de la province de Québec, qui demande au gouvernement du Canada de modifier la Loi sur les pêches afin d'interdire la chasse au phoque commerciale au Canada.

[Traduction]

PÉRIODE DES QUESTIONS

LES RESSOURCES NATURELLES

DOCUMENTS SENSIBLES—LA POSITION DU MINISTRE

L'honorable Joan Fraser : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Il y a un an, le premier ministre a déclaré ceci à l'autre endroit :

L'ancien ministre des Affaires étrangères a avoué qu'il a laissé des documents classifiés dans des endroits non sécurisés. C'est à cause de ces actions qu'il m'a offert sa démission, et je l'ai acceptée.

[Le sénateur Eggleton]

Hier soir, nous avons appris que la ministre des Ressources naturelles, Lisa Raitt, avait laissé des documents classifiés, soit un cahier d'information comprenant des renseignements commerciaux sensibles sur l'industrie nucléaire — ce qui n'a rien de banal — dans des lieux non sécurisés, c'est-à-dire dans un bureau du réseau de télévision CTV. Malgré cela, on nous dit qu'elle ne démissionnera pas et qu'on ne demandera pas sa démission.

Quelle différence y a-t-il entre les deux cas?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement et ministre d'État (Aînés)) : Je remercie le sénateur pour sa question. L'année dernière, le ministre Bernier a remis sa démission au premier ministre pour avoir été négligent dans le traitement de documents sensibles du gouvernement.

• (1455)

La ministre Raitt est un bourreau de travail et elle possède à fond les questions complexes entourant l'industrie nucléaire canadienne. Le sénateur fait des suppositions quant au contenu véritable du cahier d'information.

La ministre Raitt était en train d'accorder une série d'entrevues aux médias, à propos de la décision du gouvernement dans le dossier d'EACL et les documents d'information contenaient des renseignements de fond à son intention. Il s'agit d'un sérieux manquement, et la ministre l'a reconnu. Cependant, ce n'est pas la ministre qui en est personnellement l'auteure, comme c'était le cas de l'ancien ministre Bernier. La ministre a offert sa démission au premier ministre, mais le premier ministre l'a refusée et des mesures correctives ont été prises.

Honorables sénateurs, chacun d'entre nous dispose d'un personnel dont les membres sont appelés à avoir en main des documents. Une membre du personnel de la ministre a, dans ce cas, assumé la responsabilité d'avoir oublié le document. Par conséquent, elle a offert sa démission, et sa démission a été acceptée.

Le sénateur Fraser : Sauf votre respect, il existe un bon vieux principe qui s'appelle la responsabilité ministérielle. Honorables sénateurs, je tiens pour exactes les déclarations des journalistes de CTV selon lesquelles il s'agissait du cahier d'information personnel de la ministre et qu'il contenait des documents secrets et numérotés, et des renseignements de nature commerciale très sensibles que CTV a décidé de ne pas diffuser. D'autres stations n'auraient peut-être pas fait preuve d'autant d'amabilité envers le gouvernement du jour.

Pourquoi le gouvernement actuel ne tient-il pas la ministre responsable lorsqu'on perd la trace pendant six jours du cahier d'information de la ministre?

Le sénateur LeBreton : Évidemment, honorables sénateurs, il est très préoccupant que le cahier ait été oublié à la station. Comme la station de CTV l'a fait savoir ce matin, elle a gardé le document. Les représentants de la station ont dit qu'ils n'en avaient pas divulgué le contenu plus tôt parce qu'ils devaient d'abord consulter leurs conseillers juridiques. Il s'agit d'un très grave incident et d'un grave manquement. Le gouvernement prend l'affaire très au sérieux.

Comme je l'ai signalé au sénateur en réponse à sa question précédente, le cahier d'information générale contenait tous les renseignements pouvant être utiles à la ministre pour répondre à des questions sur la décision que le gouvernement a prise au sujet d'EACL. Comme je l'ai dit, la ministre avait un horaire chargé

d'entretiens avec la presse ayant pour but d'expliquer la position du gouvernement à l'égard d'EACL. Un de ses adjoints a manifestement oublié de reprendre les documents à la fin de l'entretien.

Honorables sénateurs, la gravité du délai de six jours est indéniable. Le gouvernement prendre vraiment cette affaire très au sérieux. Je suis certaine que les ministres et leur personnel vont faire un exercice de réflexion et revoir la marche à suivre.

Je le répète, honorables sénateurs, la ministre est extrêmement compétente. Elle maîtrise très bien ses dossiers et représente très bien le gouvernement.

Le sénateur Mercer : La ministre ne sait même pas où ils sont.

Le sénateur LeBreton : Contrairement à ce qui s'est produit dans le cas de l'ex-ministre Bernier, la ministre Raitt donnait des entrevues pour le compte du gouvernement. M. Bernier a présenté sa démission parce qu'il avait lui-même pris les documents et qu'il ne les a pas gardés en lieu sûr. Il n'était pas accompagné d'un employé responsable de ces documents.

• (1500)

En l'occurrence, la ministre Raitt, ministre dévouée responsable de dossiers complexes portant sur EACL et la question des isotopes médicaux, travaille d'arrache-pied avec ses homologues dans le monde pour assurer l'approvisionnement du Canada en isotopes; elle a fait ce qu'il fallait. Elle a présenté sa démission, que le premier ministre a refusée.

Le sénateur Fraser : Compte tenu de l'insistance du leader à propos de l'excellent rendement et de l'acharnement au travail de la ministre, je me demande si ce n'est pas là également une des différences entre la ministre et l'autre ministre.

Je demande à madame le ministre de communiquer à la malheureuse jeune femme à qui on fait porter le blâme pour cet incident la sympathie que nous éprouvons pour elle de ce côté-ci du Sénat, et de transmettre au gouvernement le souhait que, à l'avenir, ce qui vaut pour l'un vaille également pour l'autre.

Le sénateur LeBreton : Je résisterai à la tentation de signaler que nous n'avons aucune leçon à recevoir de l'autre côté à ce sujet.

Le sénateur Comeau : Dites-le!

Le sénateur Cowan : Je suis heureux que vous ayez résisté.

Le sénateur LeBreton : Justement, je n'ai pas pu résister.

Tous les ministres du présent et des précédents gouvernements embauchent des employés. Nous espérons qu'ils sont compétents et bien formés. Ils sont bien rémunérés. Ils ont certaines responsabilités et obligations, non seulement envers les ministres mais aussi envers le gouvernement. Bien évidemment — et c'est d'ailleurs le cas de la plupart des organisations politiques, qu'il s'agisse du présent gouvernement conservateur ou du précédent gouvernement libéral — quand un tel manquement se produit, c'est un membre du personnel qui doit en assumer la responsabilité. Ce membre présente ensuite sa démission, et, en l'occurrence, on l'a acceptée.

Le sénateur Mercer : C'est la responsabilité du ministre.

Le sénateur LeBreton : C'est vraiment une situation regrettable. La ministre et le gouvernement, bien entendu, en sont très préoccupés. Comme je l'ai dit plus tôt, nous prenons la question au sérieux. Je n'ai aucun doute que tous les ministres, moi y compris, vérifieront les diverses procédures à suivre en ce qui concerne les documents gouvernementaux.

LE CABINET

LA CONFIANCE DANS LES MINISTRES

L'honorable Sharon Carstairs : Il est très intéressant que le sénateur considère que la ministre des Ressources naturelles est compétente. Le ministre des Finances ne sait pas compter. Le ministre responsable de la Monnaie royale canadienne ne sait plus où se trouvent certains métaux précieux. La ministre des Ressources naturelles perd des documents. Sur quoi madame le ministre se fonde-t-elle pour affirmer que ses collègues du Cabinet sont compétents?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement et ministre d'État (Aînés)) : Honorables sénateurs, en ce qui concerne le ministre des Finances, le sénateur fait allusion au nouveau déficit prévu.

Le sénateur Cordy : L'homme aux 50 milliards de dollars!

Le sénateur LeBreton : Ce déficit représente en fait environ 3,3 p. 100 du PIB, contrairement à 8,3 p. 100 sous le gouvernement du héros du sénateur, M. Trudeau.

En passant, quelqu'un de la Brookings Institution, aux États-Unis, a indiqué dans un article publié il y a quelques jours que si le rapport américain de la dette au PIB était semblable à celui du Canada, les Américains seraient aux anges.

Le sénateur Carstairs : C'est grâce au gouvernement libéral.

Le sénateur LeBreton : Non, ce n'est pas grâce au gouvernement libéral. Par pure coïncidence, la somme que le gouvernement fédéral a soutirée de la caisse de l'assurance-emploi pour éponger son déficit était d'environ 50 milliards de dollars. Peu importe, la vérité fait mal, mais elle constitue la meilleure défense.

En ce qui concerne le ministre des Finances, les gens savent que nous traversons une récession économique mondiale. Soit dit en passant, les résultats d'un sondage publié aujourd'hui confirment que les gens font confiance au ministre des Finances.

• (1505)

Même les partisans du Parti libéral font confiance au ministre des Finances et les gens savent qu'il travaille très fort, tant au Canada qu'avec nos partenaires du G20 et du G8, pour gérer cette situation difficile.

Comme je l'ai indiqué au Sénat l'autre jour, évidemment, le Canada joue un rôle important dans les mesures visant à sauver General Motors. Je crois que 5,5 milliards de dollars ont été versés sous forme de prestations d'assurance-emploi. Il est facile de comprendre pourquoi il a été nécessaire d'ajuster les prévisions concernant le déficit.

En ce qui concerne la situation à la Monnaie royale, une vérification externe est en cours. Je n'en dirai pas plus long avant d'avoir été informée des conclusions de la vérification.

En ce qui concerne la ministre Raitt, comme je l'ai dit, elle travaille très fort et elle maîtrise parfaitement ses dossiers. Le dossier d'Énergie atomique du Canada limitée et de l'industrie nucléaire en général est très complexe. Lorsque la ministre Raitt a été nommée, elle a établi un groupe consultatif qui a pour mandat de lui donner des conseils au chapitre de cette industrie. La ministre travaille très fort. On en a eu la preuve lorsqu'elle a fait sa tournée des médias au sujet d'EACL. Elle a donné des explications claires et concises, au point où peu de gens ont remis en question ce qu'elle avait à dire.

Quelqu'un a soulevé la question du ministre Bernier. Il s'agissait là d'une tout autre situation. Le ministre Bernier avait ces documents sur lui. C'est ce qu'il a expliqué dans sa lettre de démission, que le premier ministre a acceptée à ce moment-là.

Le sénateur Carstairs : J'ai lu l'information qui relate l'incident Bernier et le gouvernement a effectué une enquête à ce sujet. Le gouvernement s'inquiétait tant des documents en question qu'il a effectué une enquête.

Quelles ont été les conclusions de l'enquête? Que des mesures ont été prises pour renforcer la sécurité ministérielle, notamment une meilleure formation, une surveillance plus rigoureuse et l'amélioration des mesures de suivi des cahiers d'information.

La ministre n'a-t-elle pas été informée de ces mesures? Les membres de son personnel n'en ont-ils pas été informés? Franchement, une telle incompétence est inimaginable.

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, si on oublie tout le tapage entourant cette affaire, le fait est qu'il s'agit d'un problème grave. Tous les gouvernements et tous les ministres prennent toutes les mesures possibles, et je suis certaine que les gouvernements précédents agissaient de la même manière.

La ministre Raitt est nouvelle. Elle a reçu les mêmes informations que tous les ministres reçoivent. Madame le sénateur a déjà été ministre, alors elle connaît la procédure.

De toute évidence, il s'est passé quelque chose, et je suis convaincue que les gens du Bureau du Conseil privé sont en train d'étudier la situation. Je ne peux rien dire sur les documents en question, parce que je ne sais pas à quelle catégorie ils appartiennent.

Comme madame le sénateur le sait, puisqu'elle a déjà été ministre, il y a des documents du Cabinet, des documents d'information et d'autres notes sur lesquels on trouve la mention « secret », même si ces documents ne sont plus secrets. Parfois, ces documents ne sont secrets que jusqu'au moment où on en fait la présentation. Je n'ai pas de détails précis sur les documents en question, mais je n'emploierais pas l'adjectif « incompétente » pour décrire la ministre Raitt. Mme Raitt est une ministre compétente. Elle a confiance en elle, c'est une bonne communicatrice et elle travaille fort. Elle comprend les questions liées à l'industrie nucléaire et elle fait honneur à notre gouvernement.

• (1510)

LES RESSOURCES NATURELLES

L'IDENTIFICATION DE DOCUMENTS DE NATURE DÉLICATE

L'honorable James S. Cowan (leader de l'opposition) : Honorables sénateurs, la ministre pourrait peut-être prendre note de la question et nous fournir une réponse plus tard.

[Le sénateur LeBreton]

Hier soir, lors du reportage télévisé, j'ai remarqué que le cartable en question portait le numéro 8. La ministre pourrait-elle s'informer afin de savoir s'il existe une liste dans laquelle les volumes numérotés sont identifiés — ou le nombre d'exemplaires de ces volumes —, ainsi que leurs destinataires et, le cas échéant, pourrait-elle nous dire à qui a été remis le cartable n° 8?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement et ministre d'État (Aînés)) : Honorables sénateurs, j'ai vu le bulletin de nouvelles hier soir. Je reçois des documents numérotés. Comme je l'ai mentionné en réponse à madame le sénateur Carstairs, je n'ai pas de détails sur ces documents précis. Je peux uniquement parler en mon nom. Je reçois parfois un document d'information qui porte un numéro. Lorsque j'assiste à un événement avec un membre de mon personnel, le document me sert de cahier d'information. Une fois l'événement terminé, l'employé qui m'accompagne — et je suis certaine que c'est aussi le cas pour d'autres personnes, y compris les ministres — prend le document, le range, puis quitte les lieux.

Je le répète, je ne peux parler que de ce qui se passe dans mon cas. Dans cet exemple, le document aurait été à moi, même si des membres de mon personnel le manipulaient. Je ne peux pas en être absolument certaine, mais j'ai pleinement confiance qu'avec le temps nous allons savoir quel était ce document, à quelle catégorie il appartenait et comment il a été traité.

Honorables sénateurs, il est évident qu'il y a eu un manquement dans ce cas. Nous sommes tous humains. Nous n'aimons pas voir de tels incidents mais, malheureusement, ceux-ci se produisent parfois.

En revanche, dans la foulée d'un incident de ce genre, les autres ministres et le « système » vérifient si la procédure a été suivie ou s'il y aurait lieu de prendre d'autres mesures pour sécuriser des documents comme ceux-là.

Le sénateur Cowan : Que les documents aient été oubliés est déjà déplorable, mais le plus troublant, c'est que personne n'a assuré de suivi avant six jours. Je ne peux pas croire qu'il soit question d'un délai aussi long dans les lignes directrices améliorées dont parle le sénateur Carstairs.

Par ailleurs, je me serais attendu à ce que les lignes directrices en question donnent un sens au système de numérotation. Madame le leader du gouvernement dit qu'à titre de ministre elle n'assume aucune responsabilité pour des documents que des membres de son personnel ont en main. C'est du moins ce qu'elle laisse entendre lorsqu'elle dit que la ministre n'assume aucune responsabilité pour l'oubli du document, pour lequel une collaboratrice a apparemment pris le blâme. Madame le leader va-t-elle vérifier s'il existe une procédure selon laquelle, lorsque quelqu'un reçoit le document numéro 8, il lui incombe de rendre le document numéro 8? Quelqu'un sait-il au moins qui est responsable du document?

Le sénateur LeBreton : Pour éviter tout malentendu, je précise que je parlais de la manipulation des documents dans mon bureau.

De toute évidence, il y a eu dérapage. Je ne voudrais pas donner l'impression que nous ne prenons pas la situation au sérieux. Au contraire, nous la prenons très au sérieux, et la ministre aussi. Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un manque de clarté du système ou d'une mauvaise compréhension d'une procédure, je ne connais pas les détails de l'affaire. Toutefois,

il me fera plaisir de fournir, lorsque je les aurai, les précisions voulues relativement au document en question, à son niveau de priorité et à sa cote de sécurité.

L'ENVIRONNEMENT

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'honorable Grant Mitchell : Honorables sénateurs, attendre de voir comment les choses progressent est probablement la façon la plus gentille de parler de l'attitude du gouvernement en ce qui a trait à sa politique sur les changements climatiques. Je trouve cela frustrant, et il est probablement plus exact de dire que le gouvernement n'a pas de politique et qu'il ne fait absolument rien en la matière.

• (1515)

Lorsque l'expiration du délai qu'ils se sont eux-mêmes fixé pour faire une annonce survient, ils le prolongent comme ils l'ont fait dans le cas du plafonnement des émissions.

Il est particulièrement évident que le Canada commence à tirer de l'arrière dans le domaine des méthodes innovatrices de production d'énergie et cela, les Canadiens peuvent le voir. Madame le leader du gouvernement au Sénat pourrait-elle nous dire pourquoi son gouvernement ne peut pas fixer un objectif de production d'énergie renouvelable qui ressemblerait à l'objectif adopté par les États-Unis, soit 25 p. 100 de toute la production d'énergie en 2025? Serait-ce si difficile d'atteindre pareil objectif?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement et ministre d'État (Aînés)) : De toute évidence, l'ancien gouvernement formé par le parti du sénateur trouvait cela très difficile parce qu'il n'avait pas de plan du tout. Notre gouvernement a un plan, une politique sur l'environnement qui établit un juste équilibre, car il prévoit une réduction de 20 p. 100 des émissions d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 2006. Nous continuons d'élaborer un cadre national pour les émissions industrielles de gaz à effet de serre comme toutes les grandes économies se sont engagées à le faire. Nous présenterons toutes les priorités de notre politique sur les changements climatiques à la conférence de Copenhague en décembre, comme je l'ai déclaré hier. Comme je l'ai aussi dit hier, en 2010, nous publierons dans la *Gazette du Canada* le règlement de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pour mettre en œuvre nos politiques. Le règlement s'appliquera secteur par secteur.

Par ailleurs, le premier ministre et le président Obama ont instauré un dialogue sur l'énergie propre. C'est une bonne initiative entre les deux pays. Nous collaborerons avec nos voisins du Sud dans plusieurs dossiers critiques du domaine de l'énergie, et dans les domaines scientifique et technologique. Je l'ai déjà dit, le ministre Prentice travaille avec nos vis-à-vis aux États-Unis et, bien sûr, ailleurs dans le monde, et il représentera le gouvernement du Canada à Copenhague en décembre. À ce moment-là, toutes nos priorités dans le domaine énergétique seront présentées, comme nous avons promis de le faire.

Le sénateur Mitchell : Pour que les choses soient bien claires, je dirai que, lorsque le leader affirme que les libéraux n'avaient aucun programme ou plan sur les changements climatiques, cela passe sous silence le fait que son gouvernement a fait tout un spectacle de l'annulation de ces programmes. Cela doit bien prouver que nous en avons. Une chose est sûre, cependant, c'est que nous savons qu'après trois ans et demi, tout ce que nous avons, c'est un programme attentiste sur les changements climatiques.

Madame le leader affirme que la vérité est sa meilleure défense, ce qui me fait dire que le gouvernement est sans défense aucune.

En dépit du fait que le Canada est un des pays qui a le plus de ressources énergétiques, moins de 1 p. 100 de toute l'électricité que nous produisons provient de l'éolienne. Devant ce fait, pourquoi le gouvernement a-t-il laissé le financement du programme écoÉNERGIE, qui soutenait les initiatives de production et de développement de l'énergie éolienne, arriver à échéance sans le renouveler?

Le sénateur LeBreton : Je tiens à préciser que le sénateur a dit qu'il s'agissait d'un plan. L'ancien gouvernement a signé l'accord de Kyoto et des hauts fonctionnaires de ce gouvernement — Eddie Goldenberg, l'ancien chef de cabinet du premier ministre Jean Chrétien et expert en la matière l'écrit dans son livre — ont signé l'accord même s'ils savaient qu'ils ne pourraient pas le mettre en œuvre.

En ce qui a trait au dossier écoÉNERGIE, je sais que nous avons fait des progrès considérables. Je ne peux pas vous donner de précisions au pied levé, mais je vais prendre note de la question et vous fournirai une réponse écrite.

Le sénateur Comeau : Vous n'avez pas fait le travail.

Le sénateur Mitchell : Madame le leader semble en savoir plus sur nos programmes que sur les siens. Peut-être le gouvernement devrait-il s'occuper de ses propres programmes.

Le président Obama a récemment annoncé qu'il allait louer de grandes sections d'eaux côtières au large des côtes américaines pour exploiter l'énergie éolienne et marémotrice. Madame le leader pourrait-elle nous dire si le gouvernement dispose d'un programme similaire en ce qui a trait à l'énergie marémotrice? Que fera le gouvernement dans ce dossier et quelles sont ses cibles?

• (1520)

Le sénateur LeBreton : En fait, il y a déjà des initiatives d'énergie marémotrice en cours en Nouvelle-Écosse. Pour ce qui est de l'énergie éolienne, c'est très...

Le sénateur Mitchell : Vous ne faites rien. Il est grand temps d'agir.

Le sénateur Stratton : Et vous avez fait quelque chose, vous?

Le sénateur Comeau : Vous n'avez pas fait le travail.

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, il est tellement tentant de...

Le sénateur Stratton : Vous avez fait de beaux discours, mais vous n'êtes pas passé aux actes.

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, c'est notre travail. C'est pourquoi nous agissons, contrairement au gouvernement précédent qui n'a absolument rien fait, sauf signer un accord impossible à mettre en œuvre, comme l'a admis le sénateur. Par conséquent, notre gouvernement agit. J'ai mentionné quelques mesures que nous avons prises et j'ai précisé au sénateur Mitchell que beaucoup d'autres initiatives sont en marche.

Il n'y a pas de doute que l'éolienne est une source d'énergie extraordinaire, mais qui suscite beaucoup de controverse, même dans ma propre province, l'Ontario, où l'on essaie d'établir des parcs éoliens. Je suis sûre que certains sénateurs reçoivent

du courrier électronique de Canadiens qui résistent à la construction de tels parcs dans leur région. Nous avons ce problème dans ma région, à proximité d'Ottawa.

Quant à l'initiative du président Obama concernant l'énergie marémotrice et éolienne, honorables sénateurs, je demanderai au ministre de l'Environnement s'il accepterait de répondre par écrit au sénateur au sujet des programmes semblables qu'il envisage pour le Canada.

L'honorable Gerry St. Germain : Ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Elle a un lien avec celle que le sénateur Mitchell a posée au leader. Le sénateur Mitchell a parlé d'énergie renouvelable. C'est tout à fait honorable que de vouloir exploiter ce type d'énergie. Toutefois, si nous emboîtons le pas aux Américains — même si je crois que nous devrions établir notre propre programme — et si le président Obama affirme que l'énergie devrait provenir à 25 p. 100 de sources renouvelables, quel effet cela aura-t-il sur le prix des aliments?

C'est une question essentielle, honorables sénateurs. Je crois que nous devons faire quelque chose pour contrer les changements climatiques, mais il existe des solutions en ce sens qui ne risquent pas de générer la faim dans le monde. Les mesures prises ont déjà fait augmenter le prix des aliments.

C'est une question que je pose à des fins d'information et qui n'a rien de partisan. Que faisons-nous qui a du bon sens, et comment faire pour assurer un juste équilibre?

Madame le leader du gouvernement au Sénat pourrait-elle nous faire part des résultats de cette étude — si, bien sûr, une telle étude existe?

Je sais bien que madame le leader n'a peut-être pas la réponse à portée de la main, mais nous devons tenir compte de ces éléments d'information quand nous tenons une discussion de cette nature. Nous voulons éviter de nous tirer dans le pied. Madame le leader du gouvernement au Sénat pourrait-elle nous fournir de l'information sur les répercussions de tels projets sur la chaîne alimentaire?

Le sénateur LeBreton : Je me rends compte que nous manquons de temps, mais, comme les honorables sénateurs le savent, il s'agit d'une question très sérieuse, surtout en ces temps économiques difficiles. Les gens oublient que le Plan d'action économique prévoit des investissements destinés à protéger l'environnement, à stimuler l'économie et à transformer nos technologies.

Dans le Plan d'action économique adopté en janvier, un montant de 1 milliard de dollars sur cinq ans est affecté à un fonds pour l'énergie propre en vue de financer des projets pilotes et des travaux de recherche, notamment sur la capture et le stockage du carbone. Aussi, nous avons récemment annoncé un projet hydroélectrique au Yukon, qui est le premier projet à être financé dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure verte de 1 milliard de dollars.

• (1515)

Pour ce qui est des répercussions sur la vie des Canadiens et la situation économique, je suis convaincue, honorables sénateurs, que nos homologues aux États-Unis sont également conscients que nous devons travailler ensemble et d'une façon concertée sur un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur la question des changements climatiques afin de ne pas nuire à nos économies respectives.

Quoi qu'il en soit, j'obtiendrai davantage d'information pour les honorables sénateurs.

[Le sénateur LeBreton]

ORDRE DU JOUR

LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE MARITIME LA LOI SUR LES COURS FÉDÉRALES

PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME LECTURE

L'ordre du jour appelle :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Housakos, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité en matière maritime, la Loi sur les Cours fédérales et d'autres lois en conséquence.

L'honorable Terry M. Mercer : Honorables sénateurs, c'est un honneur pour moi d'intervenir au sujet du projet de loi C-7, la Loi modifiant la Loi sur la responsabilité en matière maritime.

Les sénateurs savent certainement que ce projet de loi volumineux vise à préciser et à mettre à jour les responsabilités des transporteurs maritimes, notamment en ce qui concerne le transport de passagers, les normes de l'industrie et la protection environnementale. Cette mesure législative met également en œuvre des règles pour harmoniser la loi canadienne avec la législation internationale en matière de responsabilité et de sécurité maritimes.

J'estime que cette mesure législative est digne d'intérêt, mais je fais quelques observations sur son contenu, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement, la responsabilité des grandes et petites industries et la protection des passagers.

Honorables sénateurs, j'ai été ravi de constater que les principaux intervenants de l'industrie maritime ont été consultés lors de la rédaction de ce projet de loi. Il est toujours judicieux d'écouter le point de vue des gens qui travaillent dans l'industrie et qui doivent se conformer aux règles que nous leur imposons.

Honorables sénateurs, l'un des plus importants objectifs du projet de loi C-7, selon moi, c'est de clarifier les règles et règlements en matière de responsabilité afin d'assurer une meilleure protection de l'environnement en cas d'accident pouvant causer des dommages à notre environnement marin. Par exemple, en cas de déversement de pétrole, les propositions contenues dans le projet de loi suivent le principe du pollueur-payeur, qui est conforme aux conventions internationales et qui n'alourdit pas le fardeau du contribuable — une bonne idée.

Actuellement, dans le cadre de notre participation au fonds international d'indemnisation, c'est au propriétaire du navire qu'il incombe de verser jusqu'à 545 millions de dollars par incident pour les dommages dus à des déversements de pétrole. Nous savons tous que les dommages environnementaux découlant de ce genre d'accidents peuvent être beaucoup plus importants.

Les modifications prévues dans le projet de loi C-7 permettent au Canada de participer au Protocole du Fonds international complémentaire, qui ferait passer l'indemnisation maximale en cas de déversement de pétrole à 1,5 milliard de dollars. Je crois que nous conviendrons tous qu'il s'agit là d'un changement positif, bien que ce montant puisse encore ne pas être suffisant en cas de déversement majeur.

Il est intéressant que les niveaux de financement pour ce fonds international soient inclus dans le projet de loi. Ce fonds serait alimenté par les droits payés par les ports où le pétrole est importé,

et non ceux d'où il est exporté. Il s'agit là d'une disposition très avantageuse pour des provinces comme la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, qui pourraient commencer à produire et à exporter plus de pétrole dans un avenir rapproché. Elles profiteraient ainsi de cette mesure.

Honorables sénateurs, le projet de loi C-7 change aussi les limites de responsabilité pour les navires utilisés à des fins commerciales ou publiques transportant des passagers et prévoit une réglementation exigeant des exploitants de navires utilisés à des fins commerciales ou publiques qu'ils souscrivent à une assurance pour protéger leurs passagers — encore une bonne idée.

Il y a toutefois certains éléments du projet de loi qui me préoccupent, particulièrement en ce qui a trait aux activités de tourisme d'aventure. C'est une industrie importante pour ma province, la Nouvelle-Écosse, et pour tout le pays.

Par exemple, on peut aller faire de la descente en eau vive sur la rivière des Outaouais, à une cinquantaine de kilomètres d'ici. Cette loi traite de certaines des mesures de protection dont on a besoin dans ce cas. Je suis déjà allé faire de la descente en eau vive sur la rivière des Outaouais et on m'avait demandé de signer une renonciation. Je n'avais aucune idée si le fournisseur du service avait de l'assurance, mais ce projet de loi veillera à ce que tout le monde jouisse d'une certaine forme de protection.

• (1530)

Certains se sont dits préoccupés quand le projet de loi a été présenté au comité de l'autre endroit, et je suis impatient d'entendre éventuellement ce qu'ils ont à dire à notre comité.

Honorables sénateurs, le dernier sujet sur lequel je voudrais m'exprimer est la protection des paiements dus aux transporteurs canadiens. Ce projet de loi vise à créer un privilège maritime sur les bâtiments étrangers qui laissent des factures impayées aux fournisseurs canadiens. En ces temps économiques difficiles, cette mesure est la bienvenue étant donné que de nombreuses entreprises au Canada ont besoin de tout leur argent afin de couvrir les coûts opérationnels et ne pas fermer boutique. Bien sûr, étant donné que je suis un sénateur de la Nouvelle-Écosse, et de Halifax en particulier, où beaucoup de gens approvisionnent nombre de ces navires, c'est une bonne nouvelle pour les gens de chez nous.

Je suis impatient d'entendre ce que le ministre dira quand le projet de loi sera renvoyé au Comité sénatorial permanent des transports et des communications, ainsi que les hauts fonctionnaires du ministère et les intervenants clés de l'industrie. C'est un projet de loi plutôt long qui a besoin d'être étudié et c'est précisément ce qu'il me tarde de faire.

Son Honneur le Président : Les honorables sénateurs sont-ils prêts à se prononcer?

Des voix : Le vote!

Son Honneur le Président : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président : Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Comeau, le projet de loi est renvoyé au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.)

[Français]

LE SÉNAT

ADOPTION DE LA MOTION TENDANT À AUTORISER
LE SÉNAT À ENTENDRE UN TÉMOIN ADDITIONNEL
DE LA COLLECTIVITÉ AUTOCHTONE EN COMITÉ
PLÉNIER LE 11 JUIN 2009

L'honorable Gerald J. Comeau (leader adjoint du gouvernement), conformément à l'avis du 2 juin 2009, propose :

Que, lorsque le Sénat se forme en comité plénier le jeudi 11 juin 2009, conformément à l'ordre adopté le 24 mars 2009, pour entendre des témoins des Premières nations qui feront rapport des progrès faits relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres au cours de l'année ayant suivi les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones, il entende également la présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, en plus des témoins déjà approuvés.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Gerald J. Comeau (leader adjoint du gouvernement) : Honorables sénateurs, étant donné que nous avons plus tôt aujourd'hui proposé et adopté une motion selon laquelle nous allions continuer les hommages au sénateur Atkins et qu'il est présent en ce moment, je proposerais qu'on lui rende maintenant hommage et que tous les articles inscrits au *Feuilleton et Feuilleton des Avis* demeurent à leur place respective jusqu'à demain.

Son Honneur le Président : Est-ce que les honorables sénateurs sont d'accord?

Des voix : D'accord.

[Traduction]

L'HONORABLE NORMAN K. ATKINS

INTERPELLATION—SUSPENSION DU DÉBAT

L'honorable Michael Duffy, au nom du sénateur Comeau, avis ayant été donné plus tôt aujourd'hui :

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la carrière de l'honorable Norman Atkins au Sénat et les nombreuses contributions qu'il a faites aux Canadiens.

— Honorables sénateurs, je suis les traces — eh bien, un jour peut-être — du leader de mon parti, le sénateur Munson, qui, la dernière fois qu'il a eu la parole, a mentionné que nous nous sommes suivis tout au long de nos carrières. J'ajoute ma voix à tous ceux qui ont fait de si beaux témoignages sur le sénateur Norman Atkins aujourd'hui.

Comme le sénateur Munson, j'ai constaté que le sénateur Atkins était l'ami des jeunes, particulièrement des jeunes journalistes. En 1967, lorsque Robert Lorne Stanfield, plutôt que d'opter pour le saut à ski, comme certains s'en souviendront, a opté pour la course

à la direction du Parti conservateur, j'étais un jeune reporter de Halifax et je suis allé pour la première fois dans la grande ville de Toronto, pour assister au spectacle au Maple Leaf Gardens.

Les géants de la radiodiffusion canadienne à l'époque, les Pierre Berton, Betty Kennedy, Gordon Sinclair et tous les autres de CFRB, à Toronto, étaient là. J'étais le plus jeune du réseau. Arthur Harnett, qui était l'oracle à l'époque, m'a alors dit que le résultat du congrès était décidé d'avance et que le nouveau chef conservateur avait été choisi le samedi et serait Donald Fleming lui-même.

J'étais un tout jeune homme de Halifax et le sénateur Finlay MacDonald, qui n'était pas encore au Sénat à l'époque, m'a pris sous son aile. C'était le premier doreur d'image qu'il m'était donné de rencontrer. Il m'a amené à la tribune, au Maple Leaf Gardens, où le sénateur Atkins, Dalton Camp et Flora MacDonald avaient établi leur quartier général. Ils avaient de grands tableaux — c'était avant l'avènement des ordinateurs — sur lesquels ils suivaient chaque délégué. Le sénateur MacDonald m'a présenté au sénateur Atkins, qui m'a expliqué comment ils suivaient chaque délégué et savaient quel était son premier et son deuxième choix, et le reste. Le soir, je suis allé à la réunion des gens de CFRB, où on m'a dit que c'était bien beau tout cela, mais que le prochain chef serait tout de même Donald Fleming.

Nous savons tous ce qui est arrivé. C'était la première fois que j'étais témoin des prouesses exceptionnelles de Dalton K. Camp et de son beau-frère, Norman Kempton Atkins, comme organisateurs politiques. La générosité et la compréhension qu'ils ont alors témoignées à un tout jeune homme de l'Île-du-Prince-Édouard qui débarquait à peine à Halifax, ils m'en ont fait bénéficier pendant toutes nos carrières.

Aujourd'hui, alors que nous rendons hommage à un grand Canadien, j'ajoute ma voix à celle du sénateur Munson et à ceux d'entre nous qui étaient journalistes et qui ont pu constater que, tout au long de sa carrière, Norman K. Atkins a été un doreur d'image généreux et réfléchi. Je souhaite au sénateur, à Mary et à toute leur famille beaucoup de joie au cours des années qui viennent. Il nous manquera.

L'honorable Sharon Carstairs : Honorables sénateurs, toute personne ayant déjà occupé un poste de chef de parti politique, comme je l'ai fait au Manitoba, ne peut être qu'admiration devant quelqu'un de la trempe de Norman Atkins, un surdoué de l'organisation. Le point fort des chefs consiste à prononcer des discours et à énoncer des politiques et, si nous sommes intelligents — ce qui, malheureusement, n'est pas donné à tous dans cette enceinte —, nous nous en remettons aux personnes qui connaissent tous les rouages des élections. Si nous demandions à Bill Davis, à Brian Mulroney ou, s'ils étaient toujours parmi nous, à Richard Hatfield ou à Robert Stanfield, ou encore à d'innombrables progressistes-conservateurs d'un bout à l'autre du pays, de nommer le meilleur organisateur politique du Canada, le nom de Norman Atkins figurerait tout en haut de la liste.

Il a aussi su faire profiter de cette compétence politique de nombreuses œuvres de bienfaisance. Le succès de la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile est redevable en grande partie au temps et aux efforts que lui a consacrés Norman Atkins.

Honorables sénateurs, nous sommes réunis ici cet après-midi pour rendre hommage à un homme qui possède des compétences extraordinaires et dont les talents et les aptitudes ont été mis à profit pour le corps politique et la chose publique. Cependant,

[Le sénateur Duffy]

se contenter de dire ces choses, bien qu'elles soient importantes, au sujet de Norman Atkins serait loin d'être suffisant, car on passerait à côté de l'essentiel à son sujet.

Norman Atkins est, purement et simplement, un être humain tout à fait remarquable.

Des voix : Bravo!

Le sénateur Carstairs : Il est bon et généreux. Il a trimé pour recouvrer la santé sans jamais se plaindre. C'est un homme de principe, qui se soucie énormément du bien-être de son pays et qui s'est placé à l'occasion dans des situations très inconfortables parce que sa foi dans le Canada a préséance sur toute opinion politique ou personnelle qu'il pourrait avoir.

Je respecte et admire profondément Norman Atkins. Il me manquera beaucoup. Il mérite amplement le titre « honorable », qui l'accompagnera même après son départ du Sénat, car c'est un homme vraiment honorable.

• (1540)

L'honorable Fred J. Dickson : Honorables sénateurs, je suis heureux de pouvoir rendre hommage à un homme qui est mon ami depuis plus de 50 ans. J'ai rencontré Norman Atkins alors que je n'étais qu'un étudiant de première année à l'Université Acadia, en 1955. Il était une étoile de l'équipe de rugby et fut plus tard joueur de première ligne pour l'équipe de football de l'université. Norman, alors mieux connu sous le nom de « Kemp », était un footballeur féroce sur le terrain et très populaire, je dois le dire, auprès des meneuses de claques. Il adorait le sport.

Norman a toujours été un théoricien stratégique. Comme en font foi ses années passées à Acadia, il fréquentait plus souvent la cafétéria du campus que la bibliothèque. Pourtant, je dois le dire, c'était un théoricien stratégique.

Honorables sénateurs, Norman est lié à la politique depuis très longtemps. Pendant plus de 30 ans, il a investi temps et efforts au service du Parti progressiste-conservateur, tant à l'échelle provinciale que fédérale. Il a occupé plusieurs postes organisationnels de haut niveau dans le cadre de diverses campagnes électorales et a été conseiller de l'ancien premier ministre Brian Mulroney, de l'ancien chef du Parti progressiste-conservateur, Robert L. Stanfield et de l'ancien premier ministre de l'Ontario, Bill Davis.

Honorables sénateurs, ce n'est qu'après être entré en politique que j'ai vraiment commencé à apprécier les nombreux talents et les qualités de leader de Norman. Il était directeur de la campagne nationale lors des victoires de Brian Mulroney aux élections de 1984 et de 1988. J'ai eu le plaisir d'épauler Norman en tant que directeur de la campagne électorale en Nouvelle-Écosse et je peux témoigner de sa débrouillardise et de sa capacité à trouver des solutions gagnantes, peu importe l'ampleur du défi. Il va sans dire que le libre-échange n'a pas été un défi facile à relever.

Dans un autre ordre d'idées, Norman, je profite de l'occasion, au nom du personnel de la campagne de 1988 en Nouvelle-Écosse et de mes amis, Alan Bruce, Dave Armstrong et John Wheelock, pour vous rappeler que nous attendons toujours la livraison de nos blousons d'équipe à la suite de la victoire de Brian en 1988.

Toujours dans le cadre de cette campagne, Norman, je me souviendrai toujours de votre appel, quand vous m'avez demandé pourquoi les élections de Nouvelle-Écosse devraient avoir lieu avant les élections fédérales. Je crois que ma réponse a ressemblé à « Ce qui importe, c'est de gagner. » Je suis certain que vous n'avez jamais oublié cet appel et ma réponse.

Norman, je peux t'assurer que vous étiez et demeurez une icône sur le campus de l'Université Acadia ainsi qu'un ardent défenseur de cet établissement, qui vous a remis un doctorat honorifique en droit civil en 2000.

Norman, au nom de l'Acadie et en mon nom propre, je vous transmets, à vous et à votre famille, mes meilleurs vœux pour l'avenir.

L'honorable David P. Smith : Honorables sénateurs, j'interviens pour rendre hommage à notre collègue, le sénateur Norman Atkins. C'est un homme pour lequel j'ai le plus grand respect. C'est un vrai conservateur, au plus profond de lui-même.

Je ne rappellerai pas toutes ses réalisations parce qu'elles ont déjà été soulignées. J'ai toujours cru que Norman était un libéral social, mais un conservateur inconditionnel. J'admets toutefois que j'aurais bien aimé le voir passer dans les troupes libérales, mais je n'ai pas réussi. Je lui ai d'ailleurs envoyé quelques ballons d'essai. C'est, dans un sens, le plus grand des compliments que je puisse lui faire. Il est toujours mieux d'être courtois que de ne pas l'être.

J'admets officiellement que nous avons toujours voulu de vous. Nous voulions vous avoir auprès de nous. Toutefois, je respecte au plus haut point votre engagement continu envers le Parti progressiste-conservateur et son bon fonctionnement, vos idées, votre bon sens et vos grandes qualités de communicateur. On ne peut faire autrement que d'admirer de telles qualités.

Je n'ai aucune hésitation à dire que le sénateur Atkins adore le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. À un certain moment, sa participation au comité est devenue compliquée en raison de son statut de sénateur indépendant, mais je lui ai cédé ma place. Je ne suis pas certain que je l'aurais fait pour qui que ce soit d'autre, mais je l'ai fait pour lui et j'en suis très heureux. Je ne l'ai jamais regretté un seul instant.

Je serai bref, car je sais qu'un certain nombre d'autres sénateurs veulent prendre la parole, mais je vais quand même mentionner autre chose. L'amitié personnelle qui s'est développée entre vous et le sénateur Keith Davey est vraiment touchante. C'est un message sur la façon dont la démocratie devrait s'exercer dans un pays civilisé. Voilà deux personnes à la tête de leurs partis respectifs qui sont des adversaires, des compétiteurs — je n'aime pas le mot ennemis —, mais dont la relation est aussi proche que possible.

Je le sais de première main car, il y a 45 ans, avant d'entrer à la faculté de droit, j'étais l'assistant de Keith Davey. Il m'a dit que je ne pourrais pas commencer mes études de droit avant de prendre une année sabbatique, et j'ai été son assistant en vue de l'élection de Pearson en 1965.

Quand j'y pense, une telle relation me porte à vous aimer tous les deux mes amis. Vous allez nous manquer, mais j'espère que nos routes vont continuer de se croiser.

L'honorable Terry Stratton : J'aimerais encore une fois citer Bette Davis, l'actrice. Le sénateur Mercer va se rappeler cette citation. Lorsqu'elle était plus âgée, on lui a demandé comment on se sentait de vieillir ainsi. Elle a répondu : « La vieillesse n'est pas faite pour les poules mouillées. » Norman, vous n'êtes pas une poule mouillée.

Il arrive, dans la vie, que l'on prenne des décisions ayant un effet déterminant sur le cours de sa propre existence, tantôt pour le meilleur, tantôt pour le pire. Le sénateur Atkins a pris un jour une décision qui a mis fin à notre vie de colocataires dans

un appartement de Sandy Hill. Néanmoins, ce fut la meilleure décision de sa vie parce qu'il a rencontré Mary et en est tombé amoureux. Je n'avais pas l'intention d'être la troisième roue du carrosse.

Il va sans dire que je suis passé à autre chose. Mais c'est la meilleure décision que je l'ai vu prendre, et je connais Norman depuis longtemps. Mary est son âme sœur, son point d'ancrage. Elle est tout pour lui.

Aujourd'hui, ce n'est pas à Norman que je veux rendre hommage, mais à Mary. Je veux la remercier d'être à ses côtés aujourd'hui et pour l'avenir.

L'honorable Art Eggleton : Honorables sénateurs, le sénateur Segal nous raconte parfois qu'il a déjà voté pour un libéral. Ce libéral, c'est moi, mais ne vous méprenez pas. J'étais alors candidat à la mairie de Toronto. Évidemment, on ne porte pas les mêmes étiquettes politiques dans ce genre d'élection.

Je n'ai jamais demandé au sénateur Atkins pour qui il avait voté, mais je sais que, pendant mon mandat de maire de Toronto, je pouvais compter sur son amitié, son appui et ses conseils. Quel bon conseiller! C'est lui qui était le pilote de la Grosse Machine bleue de Bill Davis, et il a dirigé aussi d'autres machines électorales.

Je dois dire que Bill Davis est un homme que je respecte et que j'admire. Il est certainement l'un des plus grands premiers ministres de l'Ontario que nous ayons jamais eus.

Je connais aussi Norman pour sa générosité à l'endroit de notre collectivité, à Toronto. Il a fait beaucoup de travail au bénéfice des victimes du diabète, dont souffrent des membres de sa famille. Je me souviens de son travail en partenariat avec des intervenants dans le domaine de la santé. J'ai aussi beaucoup apprécié le soutien qu'il a apporté aux dévoués militaires des Forces canadiennes à l'époque où j'étais ministre de la Défense nationale.

Je veux mentionner encore un point. L'autre jour, le sénateur Atkins et moi parlions d'un projet sur lequel nous avons travaillé en 1990, une tentative d'obtenir une exposition universelle pour Toronto. Nous avons parié sur l'Expo 2000. Quoi de mieux qu'avoir une exposition universelle dans la ville de l'avenir pour célébrer le début d'un nouveau millénaire!

Nous savions qu'il nous faudrait livrer un dur combat parce que le Bureau international des expositions était composé surtout de représentants de pays d'Europe et que nous avions un concurrent européen, Hanovre, en Allemagne. Norm et moi, en compagnie de gens de tous les ordres de gouvernement et de simples citoyens, avons travaillé dur et avons bien failli gagner.

● (1550)

Nous nous répétons sans cesse que nous avons perdu parce que, à cette époque, l'Allemagne n'était pas réunie. L'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest avaient droit chacune à deux votes, et nous avons perdu par un seul vote. Grâce à Norm et à tous ceux qui avaient mis la main à la pâte, nous sommes arrivés tout près du but.

Je voulais donc faire connaître cette facette de la vie de Norm Atkins après avoir entendu tous les hommages que vous lui avez rendus aujourd'hui. Je suis heureux de me joindre à cet hommage à une personne qui a fait une énorme contribution au Sénat et au Canada. C'est un véritable patriote canadien, et un véritable progressiste-conservateur.

L'honorable Elaine McCoy : Honorables sénateurs, je suis heureuse de me joindre à tous ceux qui ont rendu hommage à cet homme. Depuis deux semaines, je travaille à tenter de rédiger

un hommage éloquent pour vous, sénateur Atkins. Rien de ce que j'écrivais n'était à la hauteur, et mes efforts commençaient à friser l'obsession. J'ai finalement laissé tomber et je me suis dit que j'allais laisser parler mon cœur à propos de cet homme merveilleux que j'en suis venue à aimer au cours des quatre années que j'ai mises à le découvrir.

Lorsque j'ai été nommée au Sénat, il y a quatre ans, tout est allé très vite. Je ne savais pas dans quoi je m'embarquais. Toutefois, j'ai parlé avec un collègue et — comme je l'ai découvert plus tard — ami de Norman Atkins, du nom de Ron Ghitter. Un grand nombre de sénateurs connaissent Ron, qui est une célébrité en Alberta. Je lui ai demandé conseil. Il a passé de nombreuses heures, lors d'un dîner, à me dire que la seule chose à faire quand on était sénateur était d'être membre d'un caucus. Il a été consterné lorsque je lui ai dit que je siégerais sous la bannière conservatrice-progressiste, car cela voulait dire que ne je serais membre d'aucun caucus.

Je suis revenue à Ottawa très troublée, car Ron Ghitter, comme le savent les sénateurs, est intelligent et compatissant, et un homme d'action. Il apporte depuis toujours une contribution à notre province et au pays. Je me suis assise dans mon siège, situé derrière celui du sénateur Atkins, et, au moment approprié, il s'est penché vers moi et a dit : « Je viens de parler à l'un de mes amis, Ron Ghitter. Nous avons fait un pari sur vous. Ron Ghitter a parié que d'ici un an, vous ferez partie d'un caucus. » Puis il me dit : « Moi, je parie le contraire. »

Norman a gagné ce pari. À l'époque, je me suis dit : « Mince alors, c'est tout un défi. » J'ai regardé les yeux bleus pétillants et le petit sourire en coin du sénateur Atkins lorsqu'il m'a adressé ces paroles et je me suis dit : « Je vais relever le défi que me lance le sénateur Atkins et m'assurer qu'il gagne ce pari. »

Toutefois, en apprenant à le connaître, j'ai commencé à me rendre compte que ce défi était beaucoup plus subtil qu'un simple pari. Le sénateur Atkins m'invitait à avoir le courage de rester fidèle à mes principes et à siéger sans les avantages d'un caucus, même si on se sent seul, même si le système de récompenses de cette merveilleuse institution repose entièrement sur l'allégeance politique et même si je ne verrai jamais ma photo sur le mur, même si je ne présiderai jamais un comité et ne signerai jamais un rapport. Le sénateur Atkins disait, comme il l'avait fait à maintes reprises : « Dans la vie, vous devez choisir entre la loyauté et vos principes, et vous devez avoir le courage de faire ce choix. »

Personne ne m'a autant aidée à avoir du courage que le sénateur Atkins. Il m'a prise sous son aile et m'a raconté de nombreuses histoires sur les autres sénateurs. Il m'a aidée à apprendre les traditions, les rouages et la dynamique du Sénat. Il m'a aidée à comprendre ce qu'est le Sénat.

Je sais que le sénateur Atkins est actif sur la scène politique depuis plus de 50 ans. J'ai également appris qu'il s'intéresse aux gens — à ce qu'ils font et pourquoi ils le font, toujours dans le but de les aider, d'améliorer leur vie en établissant un dialogue avec eux, avec les régions ou le pays tout entier. J'ai appris pourquoi il était si fier d'être sénateur et pourquoi il continue d'être fier du Sénat. Il m'a enseigné à quel point chaque sénateur peut contribuer à ce pays s'il s'élève au-dessus de la politique mesquine qui a parfois cours dans cette institution et qu'il garde espoir, qu'il reste patient et qu'il a le courage de rester fidèle à ses principes.

Un jour, j'étais assise à côté de lui alors que nous devions voter d'une façon que nous n'approuvions pas et j'ai dit : « Je me déteste. Je ne vois tout simplement pas comment je pourrai voter comme notre caucus. Je ne suis pas d'accord avec lui. »

Il est resté silencieux un instant, puis il a dit : « Le prix d'un principe est élevé et il faut parfois choisir la loyauté. » Cela m'a tout de suite calmée. J'ai appris, dans cette situation, à me montrer plus souple avec mes principes. Un choix n'est pas immuable. On le fait un vote à la fois, jour après jour. C'est également une formidable leçon.

Cet homme est devenu pour moi l'exemple même de ce qu'un sénateur peut être s'il a la sagesse, la compassion et le courage qu'il a. Nous continuerons de faire fructifier l'héritage que vous nous laissez, comme vous l'avez dit avec éloquence dans votre allocution d'aujourd'hui, et d'aller de l'avant pour faire de ce magnifique pays qui est le nôtre le meilleur pays possible. Un gros merci à vous, sénateur.

L'honorable Wilfred P. Moore : Honorables sénateurs, je prends la parole pour dire quelques mots sur notre collègue, un ami à moi, Norman K. Atkins, titulaire d'un doctorat en droit civil. Plusieurs observations que je souhaitais faire ont été faites par d'autres sénateurs aujourd'hui. Au risque d'en répéter, je dois d'abord parler de la compréhension qu'a le sénateur Atkins de la création du Sénat du Canada ainsi que de sa structure et de son rôle, en vertu de la Constitution. Sa compréhension et son amour de la Chambre rouge, son indépendance et la façon dont il a servi le peuple du Canada sont probablement plus intenses et fondés qu'ils ne le sont chez tous les autres sénateurs, ou presque. Il a une compréhension subtile de la motivation et de l'intention qui animaient Sir John A. Macdonald et ses pairs lorsqu'ils se sont entendus pour créer cette assemblée législative — le grand compromis qui a permis de faire entrer les provinces maritimes dans le giron de la Confédération.

Né à Montclair, au New Jersey, aux États-Unis, le sénateur Atkins connaît sans doute l'anecdote révélatrice suivante sur la création du Sénat aux États-Unis qui, selon lui, s'applique également à la Chambre haute du Canada :

L'un des pères fondateurs, Thomas Jefferson, a fait part à George Washington de son opposition à la création du Sénat, tel que prévu dans la convention constitutionnelle. Il a déclaré : « Pourquoi un sénat est-il nécessaire? » Washington a répliqué : « Pourquoi est-ce que je verse mon café dans une soucoupe? Pour le refroidir. Nous avons donc besoin du Sénat. »

Aujourd'hui, nous avons beaucoup entendu parler des prouesses politiques du sénateur Atkins. Si les honorables sénateurs se demandent d'où vient son esprit compétitif, qu'ils sachent que leur collègue appartient à une famille qui compte plusieurs générations de marins et qui a ses racines à Spencer's Island, en Nouvelle-Écosse. Si cela ne suffit pas, sachez aussi que l'un de ses ancêtres paternels était un certain William Atkins. C'était un américain qui, à l'âge de 25 ans, était à bord du HMS *Victory*, commandé par l'amiral Nelson, lors de la bataille de Trafalgar, en 1805. Pour le remercier de ses services exemplaires, la Couronne lui a donné une grande parcelle de terrain dans le comté de Guysborough, en Nouvelle-Écosse, qui est maintenant appelée la pointe Atkins. C'est à cet endroit, sur la côte atlantique, que cet ancêtre s'était établi avec sa famille et qu'il est maintenant enterré.

À mon avis, l'honorable Norman est le sénateur par excellence. Cet homme est un modèle d'intégrité et il représente activement les minorités, ainsi que sa région. Un secteur qui a bénéficié du travail du sénateur Atkins est celui de l'enseignement postsecondaire, qu'il s'agisse des étudiants, des professeurs ou du personnel. À cet égard, notre collègue tire une grande partie de son énergie de son alma mater, l'Université Acadia, qui est située dans la belle municipalité

de Wolfville, en Nouvelle-Écosse. Le sénateur Atkins fut un athlète remarquable lorsqu'il fréquentait cette institution. Il a été capitaine de l'équipe universitaire de rugby et de la première équipe de football canadien de l'université. Par suite de ses prouesses athlétiques, il a été intronisé au temple de la renommée des sports de son université, tout comme son père, George « Gammy » Atkins, avant lui.

Il n'a jamais relâché ses efforts au nom de l'Université Acadia, et il a notamment siégé au bureau des gouverneurs de cette institution, ainsi qu'au conseil consultatif de son école de commerce. Ces efforts ont été reconnus par son alma mater, qui a décerné au bon sénateur un doctorat honorifique en droit civil en 2000, puis qui lui a remis le prix Distinguished Alumni, en 2007.

Son dévouement à l'égard de l'Université Acadia et son intérêt marqué pour ses équipes sportives ont renforcé notre amitié, puisque je défendais la cause de mon alma mater, l'Université

Saint Mary's et de ses équipes sportives, particulièrement lorsque ses Axemen jouaient contre mes Huskies. Je tenais l'honorable Norman au courant des activités de la conférence atlantique, surtout au cours de la dernière année, lorsqu'il a éprouvé des problèmes de santé. Durant cette période, j'allais souvent chez lui pour le tenir au courant du sport et de la politique, pour solliciter son avis sur toutes sortes de questions, et pour déguster les délicieux repas préparés par sa compagne aimante, Mary LeBlanc.

Lorsque l'honorable Norman Kempton Atkins va nous quitter le 27 juin, il va me manquer. Toutefois, notre amitié va demeurer forte et j'ai bien hâte de poursuivre nos conversations et nos rencontres. Je lui dis donc au revoir, ainsi qu'à Mary, et je leur souhaite, ainsi qu'à leur famille, bonne chance dans les années à venir.

(Le débat est suspendu.)

(Le Sénat s'ajourne au jeudi 4 juin 2009, à 13 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 3 juin 2009

	PAGE		PAGE
Visiteurs de marque à la tribune		Finances nationales	
Son Honneur le Président	974	Avis de motion tendant à autoriser le comité à étudier l'état du régime de pension. L'honorable Art Eggleton	983
<hr/>		Les services de passeports d'urgence	
DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS		Avis d'interpellation. L'honorable Catherine S. Callbeck	984
Hommages		La Loi sur les pêches	
L'honorable Norman K. Atkins	974	La cessation de la chasse au phoque commerciale— Présentation d'une pétition. L'honorable Mac Harb	984
L'honorable Marjory LeBreton	974	<hr/>	
L'honorable James S. Cowan	974	PÉRIODE DES QUESTIONS	
L'honorable Irving Gerstein	975	Les ressources naturelles	
L'honorable Joyce Fairbairn	976	Documents sensibles—La position du ministre. L'honorable Joan Fraser	984
L'honorable Michael A. Meighen	976	L'honorable Marjory LeBreton	984
L'honorable Jim Munson	977	Le Cabinet	
L'honorable Hugh Segal	977	La confiance dans les ministres. L'honorable Sharon Carstairs	985
L'honorable Jean-Claude Rivest	978	L'honorable Marjory LeBreton	985
L'honorable Lowell Murray	978	Les ressources naturelles	
L'honorable Terry M. Mercer	978	L'identification de documents de nature délicate. L'honorable James S. Cowan	986
L'honorable Norman K. Atkins	979	L'honorable Marjory LeBreton	986
<hr/>		L'environnement	
AFFAIRES COURANTES		La politique gouvernementale sur les changements climatiques. L'honorable Grant Mitchell	987
Les affaires étrangères		L'honorable Marjory LeBreton	987
L'engagement du Canada en Afghanistan— Dépôt du rapport de mars 2009. L'honorable Gerald J. Comeau	982	L'honorable Gerry St. Germain	988
Le commerce international		<hr/>	
Dépôt du rapport de 2009 sur le commerce et l'investissement. L'honorable Gerald J. Comeau	982	ORDRE DU JOUR	
Les transports		La Loi sur la responsabilité en matière maritime	
Dépôt du rapport annuel de 2008-2009. L'honorable Gerald J. Comeau	983	La Loi sur les Cours fédérales (projet de loi C-7)	
L'étude sur l'incidence des déterminants sociaux de la santé		Projet de loi modificatif—Deuxième lecture. L'honorable Terry M. Mercer	988
Dépôt du huitième rapport du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie. L'honorable Wilbert J. Keon	983	Renvoi au comité	989
L'Association parlementaire Canada-Afrique		Le Sénat	
Visites bilatérales en Algérie et en Tunisie, du 15 au 20 février 2009—Dépôt du rapport. L'honorable A. Raynell Andreychuk	983	Adoption de la motion tendant à autoriser le Sénat à entendre un témoin additionnel de la collectivité autochtone en comité plénier le 11 juin 2009. L'honorable Gerald J. Comeau	989
Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis		Les travaux du Sénat	
La quarante-quatrième réunion, tenue du 15 au 19 mai 2003— Dépôt du rapport. L'honorable Jerahmiel S. Grafstein	983	L'honorable Gerald J. Comeau	989
L'honorable Norman K. Atkins		L'honorable Norman K. Atkins	
Adoption de la motion tendant à inscrire l'interpellation au Feuilleton des avis pour être abordée plus tard aujourd'hui. L'honorable Gerald J. Comeau	983	Interpellation—Suspension du débat. L'honorable Michael Duffy	989
Affaires étrangères et commerce international		L'honorable Sharon Carstairs	990
Avis de motion tendant à renvoyer au comités documents reçus et les témoignages entendus au sujet des questions se rapportant aux relations étrangères au cours de la deuxième session de la trente-neuvième législature aux fins d'une étude sur l'émergence de la Chine, de l'Inde et de la Russie dans l'économie mondiale et les répercussions sur les politiques canadiennes. L'honorable Consiglio Di Nino	983	L'honorable Fred J. Dickson	990
		L'honorable David P. Smith	991
		L'honorable Terry Stratton	991
		L'honorable Art Eggleton	991
		L'honorable Elaine McCoy	991
		L'honorable Wilfred P. Moore	992



*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*